



*Révision du référentiel de gestion forestière FSC®
France métropolitaine*

SYNTHÈSE DE LA PHASE DE CONCERTATION

AVRIL – JUIN 2021



Septembre 2021

Avertissement

Le présent document est une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors des réunions de concertation pour la révision du référentiel de gestion forestière responsable FSC pour la France métropolitaine entre avril et juin 2021. Cette synthèse a été réalisée par les salariés de FSC France et malgré leurs efforts, elle ne prétend pas atteindre l'exhaustivité des points de vue échangés.

FSC France a veillé, notamment par les moyens d'information déployés, à ce que ces réunions soient ouvertes à toutes et tous. La participation des différents types d'acteurs réunions est donc le reflet de leur intérêt et de leur disponibilité.

Par ailleurs, les idées et opinions contenues dans cette synthèse sont le reflet de l'expression des participants à ces réunions. Elles ne constituent ni ne doivent être assimilées à une position de FSC France en tant qu'association, ou de ses salariés.

Plan du document

Introduction.....	2
La révision du référentiel FSC	2
Planification des réunions.....	3
Déroulé des réunions régionales	3
Déroulé de la réunion nationale	3
Participation aux réunions régionales.....	4
Participation à la réunion nationale.....	4
Quart Nord-Ouest, 21 avril 2021	5
Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?	6
Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?	7
Échanges en plénière	8
Principales idées et analyse des convergences et divergences.....	9
Réunion Landes, 27 avril 2021.....	10
Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?	11
Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?	11
Échanges en plénière	12
Principales idées et analyse des convergences et des divergences	13
Quart Sud-Ouest et Massif Central, 11 mai 2021.....	14
Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?	15
Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?	15
Échanges en plénière	17
Principales idées et analyse des convergences et des divergences	18
Façade Est, 18 mai 2021	19
Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?	20
Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?	21
Échanges en plénière	22
Principales idées et analyse des convergences et des divergences	23
Méditerranée, 26 mai 2021.....	24
Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?	25
Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?	26
Échanges en plénière	27
Principales idées et analyse des convergences et des divergences	28
Réunion nationale, 22 juin 2021	29
Présentation du groupe de travail dédié à la rédaction des indicateurs	29
Synthèse des réunions régionales.....	30
Précisions sur le périmètre de la révision du référentiel	30
Atelier Abies : La diversification des essences	31
Atelier Fagus : La préservation des sols	32
Atelier Quercus : Les coupes rases.....	33
Échanges en plénière	34
Annexe 1 : Évaluation des ateliers de concertation par les participants.....	35
Annexe 2 : Liste des participants à la réunion nationale du 22 juin	36

Introduction

La révision du référentiel FSC

Cette synthèse s'inscrit dans le processus de révision du référentiel de gestion forestière FSC.

Après trois ans de mise en œuvre de l'actuel référentiel, le Conseil d'Administration de FSC France a décidé de lancer une révision partielle du référentiel pour les forêts métropolitaines avec comme objectifs de :

- 1) Refléter les évolutions, tant climatiques et que sociétales qui redéfinissent la sylviculture d'aujourd'hui et de demain
- 2) Améliorer le ratio coût-bénéfice de FSC et faciliter l'accès des gestionnaires et propriétaires pour stimuler le développement de surfaces et la mise sur le marché de bois certifiés FSC en France
- 3) Prendre en compte les évolutions du cadre FSC international.

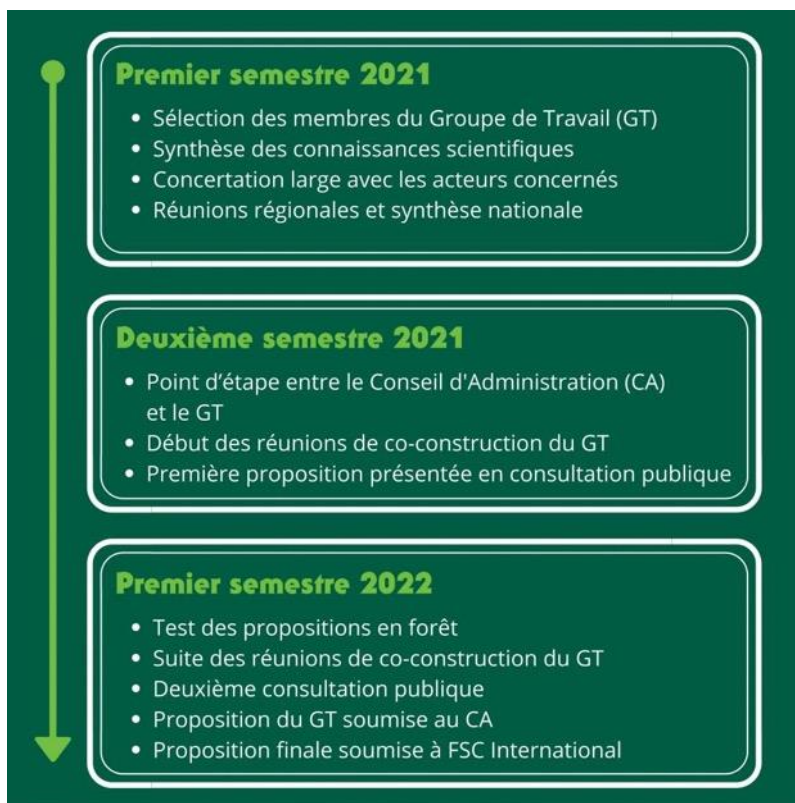
C'est pour atteindre ces objectifs que FSC France a initié ces activités de concertation avec les parties prenantes de la forêt et de la filière autour des thématiques suivantes :

- **Adaptation des sylvicultures** : Comment mieux prendre en compte les impacts des changements climatiques sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité dans le cadre des règles FSC en France ?
- **Amélioration des indicateurs encadrant les pratiques de gestion « intensives »** (coupes rases, limitation de l'usage des pesticides, protection des sols, extraction des rémanents) : Ces sujets sont de plus en plus sensibles dans la société, et certains sont également des enjeux croissants pour les forestiers. Il est pertinent de renforcer et/ou clarifier leur prise en compte.

Dans le même temps, FSC France a engagé ce travail de synthèse des connaissances techniques et scientifiques sur ces sujets. Les conclusions de ces échanges serviront de base à un [Groupe de Travail dédié \(GT\)](#) pour co-construire une proposition d'indicateurs qui viendront remplacer ou modifier une partie des indicateurs existants du référentiel.

La 3^{ème} thématique structurante pour la révision du référentiel – **Accessibilité à la certification FSC** : *Quelles adaptations du référentiel et quels mécanismes de mise en œuvre peuvent être proposés pour améliorer le ratio coûts-bénéfices de la certification FSC et faciliter l'accès des propriétaires de petites forêts à la certification ?* – sera discutée par le GT sur la base de propositions techniques faites par FSC France.

Cette proposition d'indicateurs sera discutée avec les parties prenantes lors de deux consultations publiques, et testée en forêt par des gestionnaires certifiés et des auditeurs. Le Conseil d'administration évaluera ensuite sa conformité avec les objectifs de la révision avant que FSC International n'intervienne pour une évaluation finale afin de vérifier sa cohérence avec le cadre international de FSC (les Principes et Critères).



Chronologie du processus de révision

Planification des réunions

5 réunions régionales ont été organisées entre avril et juin 2021.



Les cinq régions ont été définies en croisant leurs critères écologiques définis par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et les régions administratives.

Une réunion nationale le 22 juin a permis de présenter une première synthèse des réunions régionales et d'approfondir les échanges sur les points qui font le plus débat. A cette occasion, le Groupe de travail qui va coconstruire la proposition de modification des indicateurs a été dévoilé.

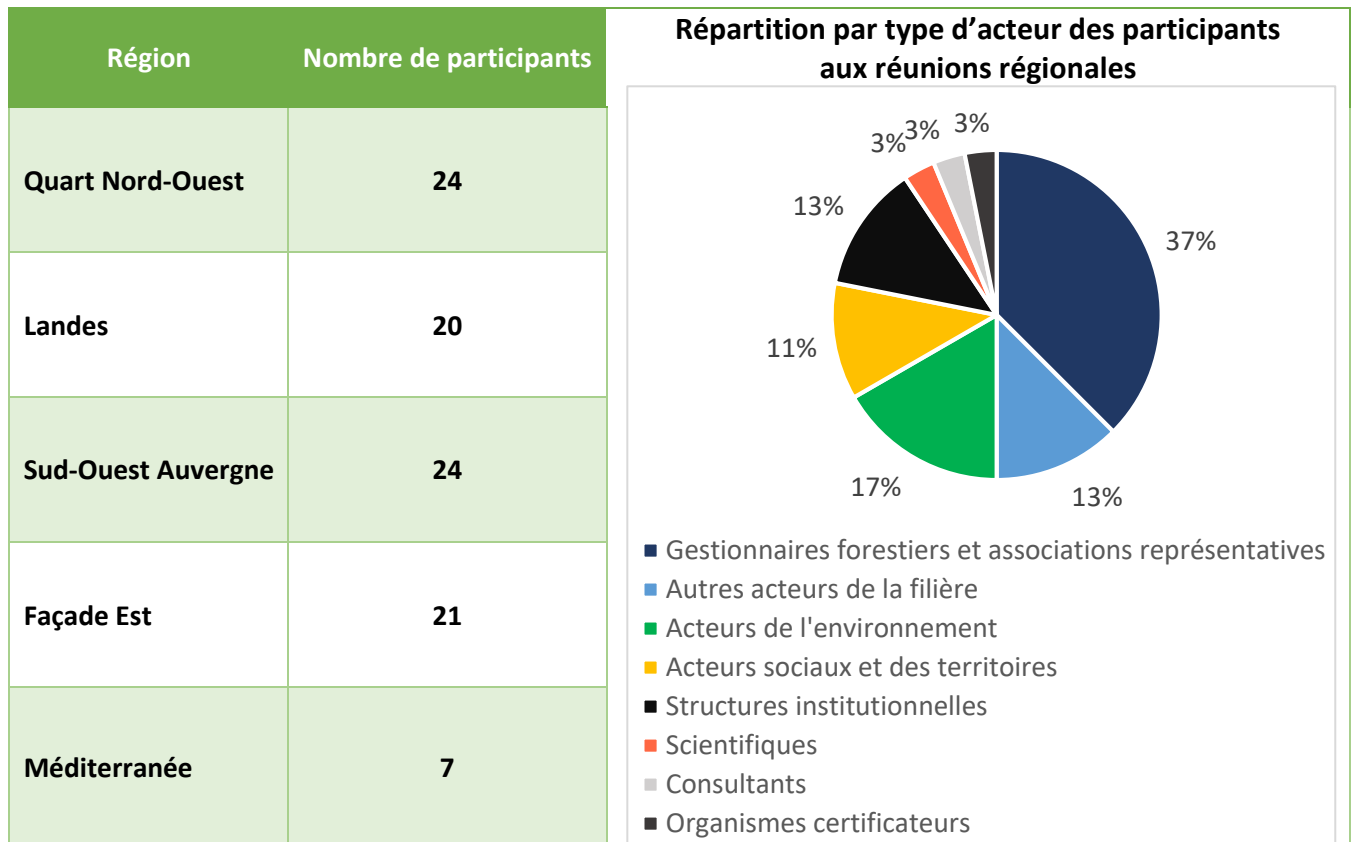
Déroulé des réunions régionales

- Présentation de la **méthode de concertation, de l'ensemble du projet.**
- Présentation **méthode concertation de la journée.**
- **Atelier 1** : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?
- **Atelier 2** : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles intensives ?
- **Temps d'échanges libres en plénière**

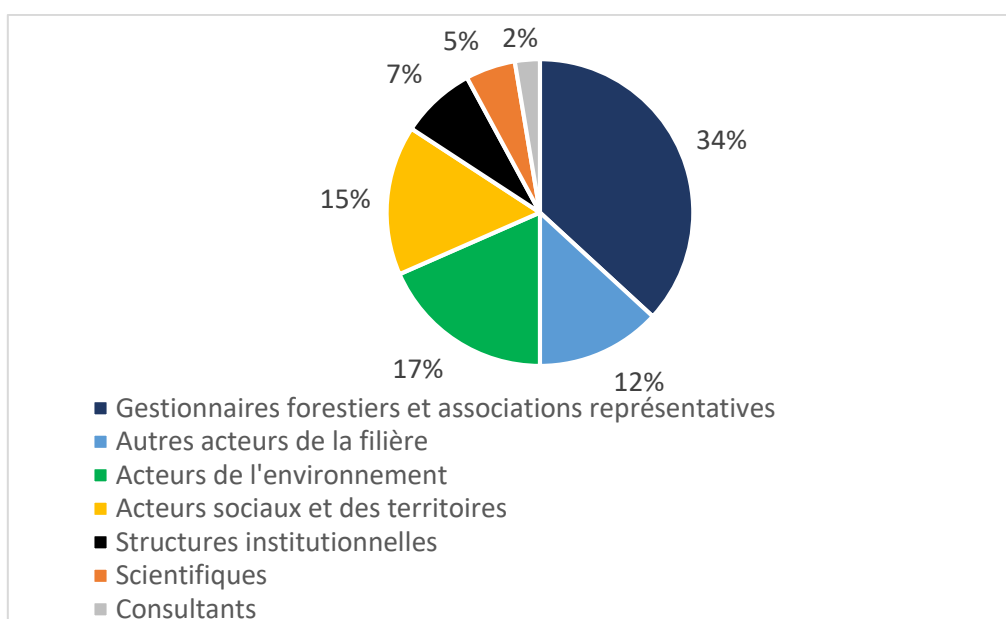
Déroulé de la réunion nationale

- Présentation **du groupe de travail**
- Synthèse des réunions régionales
- Présentation de méthode de concertation de la journée
- **Atelier Abies** : la diversification des essences
- **Atelier Fagus** : la préservation des sols
- **Atelier Quercus** : les coupes rases
- **Temps d'échanges libres en plénière**

Participation aux réunions régionales



Participation à la réunion nationale



Répartition des participant.e.s à la réunion nationale par type d'acteurs

Quart Nord-Ouest, 21 avril 2021



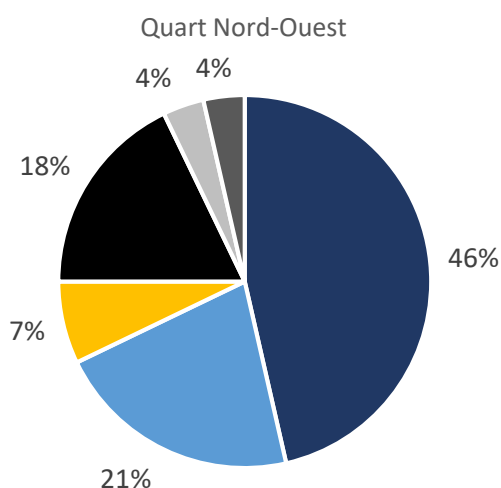
Nombre de participants : 24

Lors de cette réunion régionale, de nombreuses convergences se sont dégagées.

Cette convergence d'ensemble s'explique par la volonté de trouver des solutions de la part des intervenants, mais aussi certainement par la présence de nombreux acteurs de la gestion forestière aux positions relativement homogènes. Aucun acteur environnemental n'était présent à cette réunion et seuls le syndicat SNUPFEN et le PNR des Boucles de la Seine Normande représentaient les enjeux sociaux.

Liste des participant·e·s et répartition par type d'acteurs

Prénom	NOM	Organisation
Rémy	FAGOT	AEV
Philippe	BESSEAU	Atlanbois
Emilie	PARTHUISOT	Atmosylva
Antoine	BECHON	Cabinet Béchon
Aurélie	LAFUENTE	Cabinet Béchon
Xavier	JENNER	CNPF
Bérénice	TIGIER	CNPF-IDF
Nicolas	LORIQUE	CRPF Bretagne-Pays de la Loire
Vincent	PETITET	FBIE
Nora	AFFEJEE	FIBois Île-de-France
Jean-Baptiste	LE CORRE	FNCOFOR
Emmanuel	RIPOUT	IPFS
Jean-François	CHENY	ONF
Benoît	GRANIER	ONF
Brigitte	PILARD-LANDEAU	ONF
Jacques	CHARRON	PNR des Boucles de la Seine Normande
Alexandre	MAMDY	Région Bretagne
Julia	OUALLET	Région Normandie
Karine	MOREIGNAUX	Smartwood
Romuald	HESLOT	SNUPFEN Solidaires/ONF
Kévin	BRICE	Société Forestière — CDC
Marie-Christine	FLECHARD	Soil Association
Joël	GERARDIN	Sylva Nova
Fanny	MARQUIER	URCOFOR Normandie



- Gestionnaires forestiers et associations représentatives
- Autres acteurs de la filière
- Acteurs sociaux et des territoires
- Structures institutionnelles
- Consultants
- Organismes certificateurs

Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?

Comment agir au vu des incertitudes scientifiques actuelles tant pour la régénération naturelle que pour la migration assistée ou l'introduction de nouvelles essences ? Le gestionnaire forestier doit-il être décisionnaire ? Peut-on autoriser des conversions de forêts semi-naturelles en forêts cultivées sous forme d'expérimentation ?

Avant de prendre une décision, il est nécessaire de recueillir les données à disposition, et **de s'appuyer sur les résultats d'observations, de suivis et d'expérimentations** (par exemple les données du Département de la santé des forêts (DSF)). Or, les données sont encore lacunaires ou insuffisantes : ouvrir la porte à l'expérimentation et renforcer les exigences de suivi serait intéressant pour le prochain référentiel. Le référentiel FSC est **un cadre et peut proposer des outils de diagnostic et d'aide à la décision** pour accompagner les gestionnaires dans les éventuelles évolutions.

La **diversification**, à tous points de vue, a été mise en avant dans l'ensemble des groupes : maintien des différentes fonctions des forêts, diversité génétique au sein des essences, diversité des essences au sein des peuplements, diversité des strates et des paysages.

Si les avis convergent pour le mélange des essences, **son applicabilité pose des questions techniques et économiques** : comment s'assurer de l'adaptation des essences aux stations ? Comment gérer le mélange dans la durée (concurrence entre essences) ? Comment gérer l'adéquation des essences plantées aux besoins de l'industrie ? La question du mélange d'essences ouvre également la porte aux choix des essences à sélectionner. Si les **critères économiques** (adéquation aux besoins de la filière) sont une clé d'entrée, les **critères environnementaux** sont également importants : comment s'assurer du maintien de la biodiversité ? La concertation avec les parties prenantes est un outil intéressant proposé par le référentiel FSC. La grande diversité des essences disponibles en France est soulignée, avec la possibilité de développer la migration assistée de ces essences plutôt que d'en introduire de nouvelles, même si ceci ne doit pas non plus être écarté. Il faudra que la filière s'adapte aussi à ces nouvelles essences. Les cas du robinier ou du chêne rouge ont également été discutés du fait de leurs débouchés économiques intéressants en dépit de leur caractère envahissant posé par le référentiel FSC.

Le **choix des essences** a enfin été mis en regard des risques induits par les changements climatiques. La hausse des températures et la diminution des précipitations réduisent la disponibilité en eau pour les peuplements : il est donc capital de **préserver les sols** et de sélectionner judicieusement les essences pour maximiser le potentiel hydrique des sols. Ces changements vont également amplifier les **risques incendies** qui devront être mieux intégrés dans les itinéraires sylvicoles.

Au-delà du référentiel, il sera nécessaire de **communiquer auprès du grand public** sur les changements d'essences nécessaires ou contraints et sur les impacts que cela peut entraîner sur les paysages.

Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?

Coupes rases

Ce sujet a été le plus discuté. Le point clé qui ressort est que **la coupe rase est une opération sylvicole qui s'inscrit dans un contexte** qu'il est capital de prendre en compte.

Contexte temporel. Les peuplements actuellement exploités en coupe rase ont une histoire et un devenir à considérer pour comprendre les choix de gestion. Les itinéraires sylvicoles sont contraints par un ensemble de variables, qui nécessite de s'adapter. Il est donc préférable que le référentiel s'attache à **requérir la justification des décisions de gestion**, plutôt que d'imposer (ou d'interdire) des itinéraires. Si la coupe rase n'est pas à proscrire, on pourrait en revanche exiger que les conditions de naturalité soient améliorées après de telles pratiques, sous une forme de compensation *in situ* : restauration d'un peuplement plus naturel propice au retour de la biodiversité.

Contexte sanitaire. Les coupes rases peuvent être nécessaires dans le cas de dépérissements avérés (crise sanitaire, taillis « pauvre »).

Contexte environnemental. Quelles sont les caractéristiques du milieu où la coupe rase est faite ? La **biodiversité** (espèces/habitats particuliers), les **impacts paysagers** et les **continuités écologiques** (analyse de la matrice forestière) sont des critères déterminants.

Contexte économique. Si l'on interdit la coupe rase, ou que l'on réduit trop les seuils, cela aurait un fort impact sur la **rentabilité des peuplements** pour les propriétaires. On peut s'inspirer de ce qui est fait dans d'autres pays, pour assurer un modèle économique qui puisse répondre à la compétition.

Contexte social. La question de l'acceptabilité sociale de la gestion forestière (et particulièrement des coupes rases) à la fois des habitants et des consommateurs est centrale. L'acceptabilité est particulièrement délicate autour des villes, mais faut-il faire une différence dans le référentiel FSC ou plutôt mettre en œuvre un cadre de pratiques des pratiques égales dans tous les territoires ? Les riverains et les maires sont à consulter, et la transparence de la gestion forestière à améliorer pour **réduire la méconnaissance du grand public et mieux communiquer** sur la gestion forestière. FSC peut-il aider en montrant une solidarité avec les gestionnaires certifiés dans sa communication ?

Préservation des sols

Les sujets de la récolte des rémanents et des travaux du sol s'imbriquent. La **mécanisation** entraîne des impacts non négligeables sur la structure du sol et donc indirectement leur disponibilité en eau. **L'amélioration des diagnostics** permettrait de savoir ce qu'il est possible faire, mais on constate une perte de savoir des gestionnaires forestiers sur ce sujet : il serait important de **développer des formations**, notamment à l'aide des outils existants (guide Pratic'sols, ADEME, application For-Eval).

La **récolte des rémanents** (le terme de **menus bois** serait plus approprié) induit, quant à elle, une perte de fertilité. Cette récolte s'inscrit dans le contexte de la hausse de la demande en bois énergie. Elle pourrait être autorisée si l'opération est **documentée et ne remet pas en cause la fertilité** des sols (ce qui nécessite un diagnostic rigoureux au préalable et donc les compétences pour le réaliser). Si les menus bois jouent un rôle essentiel pour les sols, la population ne comprend pas toujours la raison du bois mort laissé en forêt. La concertation territoriale peut être un outil utile sur ce sujet.

Enfin, la question des **pesticides** ne pose globalement pas question aux personnes présentes. Les autoriser en cas de gros problème sanitaire est utile, mais le référentiel FSC le « *prend déjà bien en compte* ».

Échanges en plénière

Éléments techniques de décision vs. attentes sociétales

Sur les différents sujets abordés, il est difficile d'apporter une réponse unique, homogène. D'une part parce que les enjeux peuvent varier en fonction du contexte (contexte péri-urbain vs. contexte rural concernant les coupes rases par exemple). D'autre part parce que du fait des incertitudes liées au changement climatique, l'observation de terrain par le gestionnaire forestier doit être mise en valeur dans la prise de décision, et dans le même temps, celui-ci doit bénéficier d'un droit à l'erreur. Il faudrait donc que le référentiel donne au gestionnaire les clés d'un cheminement logique intelligent pour prendre en compte les différents enjeux et justifier ses décisions.

Cependant, le référentiel doit également être clair et robuste pour apporter la crédibilité nécessaire vis-à-vis des attentes sociétales, notamment concernant les coupes rases et les impacts environnementaux et sociaux perçus. La définition de seuils peut apporter cela mais le changement climatique et ses impacts, notamment sanitaires, sur les peuplements compliquent leur mise en œuvre. Il est par ailleurs préférable de couper des arbres vivants, plutôt que de se cacher derrière des justifications sanitaires au risque d'une dépréciation de leur valeur économique. D'autre part, une différenciation de seuils entre contextes territoriaux pourrait être mal comprise et entraîner des problèmes d'équité territoriale.

Cette tension entre le besoin de flexibilité des gestionnaires pour la prise de décision et l'apport d'une réponse jugée crédible aux attentes sociétales est un enjeu fort de la révision du référentiel.

Conditions de mise en œuvre de la gestion et de la certification

Les conditions essentielles pour la mise en œuvre de la certification sont l'engagement du propriétaire et le volet économique, car cela doit rester économiquement viable pour rester compétitif.

C'est dans la très grande partie des cas le potentiel de production de bois d'œuvre qui couvre les coûts de gestion. Il faudrait donc orienter le référentiel vers la production de bois d'œuvre. D'autre part, la valorisation de toute la diversité des essences locales (ex : fruitiers forestiers) est également essentielle pour permettre le maintien de la biodiversité.

À noter également que dans le contexte du changement climatique, il serait souhaitable que la restauration de peuplements à faible taux de naturalité (« Forêts cultivées » dans le référentiel) vers des peuplements plus diversifiés (« Forêts semi-naturelles » dans le référentiel) soit valorisable pour compenser des conversions de peuplements dans l'autre sens.

Principales idées et analyse des convergences et divergences

Idées clés	Convergence	Divergence
Expérimenter, observer et se servir des données de suivi pour définir ou adapter les itinéraires sylvicoles		
Développer des outils de diagnostics, suivi facilitant la prise de décision		
Diversifier les essences et les sylvicultures		
Quelles essences choisir et sur quels critères ?		
À quelle échelle réalise-t-on la diversification (parcelle, massif) ?		
Gestion d'essences envahissantes (robinier, chêne rouge)		
Replacer les coupes rases dans un contexte (spatial, temporel, de gestion)		
Imposer des conditions pour réaliser une coupe rase (selon continuités spatiales, temporelles, contexte environnemental, social ou de gestion)		
Seuil de superficie des coupes rases		
Mieux communiquer, expliquer, informer le grand public sur la gestion forestière en général et les coupes rases en particulier		
Récolter les rémanents de manière raisonnée selon les préconisations scientifiques		
Mieux former les gestionnaires pour réaliser de bons diagnostics des sols		
L'usage des pesticides en forêt est bien encadré et limité, il ne constitue pas un sujet de débat.		

Légende du tableau

	Convergence générale		Convergence partielle		Divergence partielle		Divergence forte
--	----------------------	--	-----------------------	--	----------------------	--	------------------

Réunion Landes, 27 avril 2021

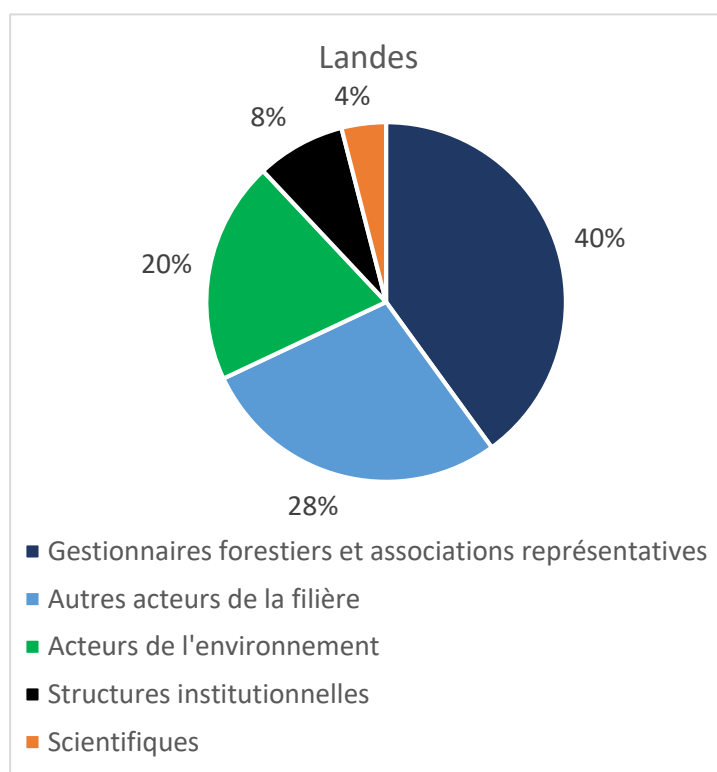


Nombre de participants : 20

Lors de cette réunion régionale, plusieurs points de vue se sont exprimés avec parfois de fortes divergences du fait de l'hétérogénéité des personnes présentes. Les points de vue ont été exprimés calmement et de façon argumentée dans un esprit de proposition et d'amélioration. Les spécificités de la sylvo-écorégion ont été largement commentées. Pour de nombreuses personnes présentes, le référentiel de FSC devrait prévoir des adaptations à cette région particulière.

Liste des participant·e·s et répartition par type d'acteurs

Prénom	NOM	Organisation
Marc	BARRAN	Alliance forêts bois
Nonna	KERNALEGUEN	Alliance forêts bois
Jacques	HAZERA	Cabinet d'expertise forestière Jacques Hazera
Laurence	MOTOMAN	Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Cécile	MARIS	CRPF Nouvelle-Aquitaine
Vincent	PETITET	FBIE
Stéphane	LATOIR	FIBNA
Sofie	BLANCHART	FIBOIS Nouvelle-Aquitaine
Stéphanie	ROBERT	FIBOIS Nouvelle-Aquitaine
Alain	LESTURGEZ	FNCOFOR
Maxime	BLANCHET	FNE-Nouvelle-Aquitaine
Christophe	PICORIT	Gasconne forêt services
Pierre	DARMANTÉ	Humanité et biodiversité
Hervé	JACTEL	INRAE
Philippe	BARBEDIENNE	SEPANSO Aquitaine
Bertrand	GARREAU	SEPANSO Gironde
Kévin	BRICE	Société Forestière de la CDC
Eric	DUMONTET	Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
Marine	LEBLANC	Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
Daniel	VALLAURI	WWF



Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?

Avant toute éventuelle adaptation, il est nécessaire de **caractériser les impacts actuels et les risques à venir** induits par les changements climatiques au niveau du massif landais. Il y a bien sûr les risques liés à la hausse de températures (canicules), diminution des précipitations (sécheresse), augmentation des phénomènes exceptionnels (tempêtes), mais aussi des risques indirects à considérer (pathogènes, incendie).

Afin de prendre les mesures les plus pertinentes, il est nécessaire de **renforcer les suivis, les observations et mieux intégrer les résultats des programmes de recherche**. Ceci permettrait à la fois de mieux connaître et donc de mieux gérer tant la biodiversité que les peuplements productifs et d'améliorer les interactions entre productivité des peuplements et conservation de la biodiversité.

Dans les Landes, **le pin maritime est bien adapté** à la sécheresse, même si la viabilité des plantations sur certaines stations peut être remise en cause, ce qui peut être atténué en veillant à conserver ou améliorer la **variabilité intragénétique** de l'essence. L'introduction d'autres essences n'est pas vraiment un enjeu, le cas échéant il est préférable de se concentrer sur des essences européennes, en minimisant les risques vis-à-vis de la biodiversité ou du risque incendie.

Les changements seraient plus à anticiper par rapport à d'autres risques tels que les pathogènes (particulièrement le nématode) et les incendies. **Raccourcir les rotations** en cas de crise sanitaire permettrait aussi de limiter les pertes en cas de tempête (avec en revanche un impact sur la fertilité de sols, voir atelier 2). Le **maintien des feuillus** est une bonne alternative : en lisières, îlots, bouquets ; il est nécessaire de **préserver l'existant** (ripisylves, accrûs) et cette mosaïque que l'on observe à l'échelle du massif. Le mélange est plus facile à gérer à l'échelle d'une forêt que d'une parcelle. La **diversification des débouchés économiques** (liège, gemmage, bouleau à des fins cosmétiques) pourrait offrir une diversification des peuplements et des sylvicultures. Car actuellement les essences autres que le pin n'offrent pas de rentabilité aux propriétaires. Une **gestion différenciée selon le contexte** pourrait améliorer la préservation de la biodiversité sans nuire à la production. Il pourrait par exemple y avoir plus de développement des traitements irréguliers sur les landes mésophiles.

La **préservation des sols** est un enjeu clé dans le contexte de changement climatique, pour préserver notamment leur **potentiel hydrique**. La mécanisation peut avoir des impacts négatifs via les tassements (voir atelier 2).

Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?

Le choix du terme « **intensif** » est sujet à débat : comment le définir ? Est-ce forcément à connotation négative, économiquement, socialement, écologiquement ? La sylviculture intensive possède une **dimension économique importante**, et créatrice d'emploi dans un contexte de forte demande en bois d'industrie. Toutefois, les **impacts environnementaux** étant indéniables, on peut se poser la question de la manière de sortir d'une approche trop agronomique de la forêt.

Préservation des sols

Bien que les sols landais soient sableux, **peu sensibles** au tassement, la question de leur préservation a été largement débattue. La **mécanisation** des pratiques sylvicoles, pour la récolte, la plantation, et les travaux forestiers, ainsi que **l'extraction des souches** ont des impacts forts sur les sols, selon une partie de l'assemblée. Relargage de carbone, perturbation de la faune du sol et de la végétation (notamment plantes à bulbes) jouent également sur les réseaux hydrographiques et la **disponibilité en eau**. L'extraction des souches en particulier déstructure les sols et **augmente les risques sanitaires** liés au nématode sans limiter significativement le risque *Fomes*. Ces impacts sont contrebalancés par des **bénéfices sociaux** (amélioration des conditions de travail et de la sécurité des opérateurs), **et sylvicoles** : le labour permet de **limiter la concurrence** de la végétation, facilite la croissance des plants et donc le stockage de carbone dans la biomasse. Ces techniques permettent aussi de limiter

le risque incendie. **Limiter ou améliorer la mécanisation** pourrait permettre de trouver un plus juste équilibre : des recherches sont en cours à ce sujet.

Le maintien de la **fertilité des sols** est un autre sujet. Le **mélange d'essences** pourrait y contribuer. Le fait de trop **raccourcir les rotations** contribuera à appauvrir les sols. La **récolte des menus bois et des souches** est préjudiciable (concernant les souches il y a débat sur la question de la perte de fertilité). Il est souhaitable de **se conformer aux préconisations issues des programmes de recherche**.

Coupes rases

Dans les Landes, les locaux n'ont pas de réels problèmes avec les coupes rases de pin maritime, car la **culture forestière** est très présente. Les réclamations vont se concentrer aux abords des grandes villes ou sur des cas précis tels les **coupes rases de feuillus**. Faire des efforts de **pédagogie** et de **communication** sur la gestion forestière en général et la coupe rase en particulier permettrait de **sortir des oppositions frontales** et de **redonner confiance** dans les gestionnaires. Cela demanderait une réflexion large au sein de la filière, pour **mettre en valeur les produits** qui sortent des forêts.

Il est souligné que les coupes rases peuvent également avoir des **effets positifs sur la biodiversité** du fait de la mosaïque de paysage qu'elles engendrent dans la pinède. La question de **l'étendue des coupes rases** fait débat : à laisser libre pour une partie de l'assemblée, à raisonner pour d'autres, notamment pour des raisons de connectivité des habitats pour la biodiversité. La **fréquence des coupes rases** est également un paramètre impactant pour la biodiversité (variable selon les taxons).

Les **produits phytosanitaires** ne sont pas un sujet, car de moins en moins utilisés (au bénéfice des agents de biocontrôle). Ils sont toutefois un sujet de société et les exigences du référentiel FSC devraient à ce titre être plus visibles.

Échanges en plénière

Sylviculture « intensive » ?

FSC France devrait préciser ce qu'elle entend derrière la question de sylviculture « intensive ». Il y a besoin de clarification, de pédagogie et de vulgarisation. Si l'être humain fait partie de la biodiversité, on ne peut pas l'exclure, mais cela pose de nombreuses questions de société : comment s'insère-t-on dans l'espace ? L'intensif, est-ce nécessairement mauvais ? Il est rappelé que l'assemblée réunie est là pour répondre aux enjeux de demain, car le bois est un matériau d'avenir. Exploiter le bois puis replanter permet aussi la séquestration du carbone. Ces questions sont au centre du débat.

Cependant, tandis que certains pensent que la monoculture « *c'est pas si mal (cf. la banquise)* », d'autres estiment que si l'on peut tirer profit de la forêt, cela devrait être dans tous les sens du terme, et pas seulement financier. Rester dans le déni des conséquences de la sylviculture intensive n'est pas constructif, cette sylviculture a aussi des inconvénients, qu'il est nécessaire d'analyser avec objectivité en essayant de les corriger.

Ne pas opposer les gens les uns aux autres et faire attention aux dogmes serait souhaitable. On a besoin de recréer du collectif !

Au-delà des pratiques d'intensification, des défrichements, le massif landais a « subi » environ 25 000 ha de perte de surface forestière (urbanisation, agriculture, photovoltaïque). Comment gère-t-on cette incohérence entre la limitation de l'intensité de la gestion et le passage à autre chose que de la forêt ? FSC limite drastiquement la conversion et la déforestation, pour les zones qui sont certifiées. D'autres acteurs hors FSC pourraient s'en inspirer (cf. lutte contre l'artificialisation dans la loi Climat et Résilience).

Des feuillus dans les Landes ?

Le pin maritime n'est pas le seul arbre qui pousse dans les Landes. La forêt climacique landaise est une forêt feuillue ! Le pin a besoin de l'homme pour survivre à la concurrence feuillue. Ne pas laisser le pin se mélanger à d'autres feuillus présente un très grand risque en termes sanitaires (ravageurs, incendies...). Une expérimentation

en cours sur les forêts d'avenir et les îlots mélangés démontre que les peuplements de pin maritime sont plus résilients en présence d'autres essences. Il serait intéressant de suivre ces travaux et de les prendre en compte dans le référentiel FSC. Cependant, le mélange naturel entre pin et feuillus n'est pas présent sur l'ensemble du territoire.

Bois énergie et stockage de carbone : synergie ou enjeux opposés ?

Il y a un manque de traçabilité et de visibilité de la filière bois énergie. En matière de stockage de carbone, il vaut mieux privilégier le bois d'œuvre (qui peut être complémentaire d'une production en bois énergie).

Quelles essences, quelles sylvicultures permettent de stocker le plus de carbone ? Il n'y a pas de convergence sur la question. Selon les calculs du label bas carbone, ce seraient les essences de production — notamment pin maritime et pin douglas qui généreraient le plus de tonnes de CO₂. Face aux doutes de certains, il est important de bien tout mesurer : le carbone se stockerait plus vite dans les arbres en pleine croissance, mais le stockage serait néanmoins plus efficace quand la canopée peut capter tout le rayonnement, et donc en fin de cycle. Or les arbres sont souvent coupés avant qu'ils aient atteint leur capacité maximum de stockage.

Principales idées et analyse des convergences et des divergences

Idées clés	Convergence	Divergence
Expérimenter, observer, participer à des programmes de recherche, et se servir des données de suivi pour définir ou adapter les itinéraires sylvicoles.		
Diversifier les essences et les sylvicultures.		
Favoriser la diversité intragénétique.		
Se limiter à l'introduction d'essences européennes.		
Gérer le mélange pin/feuillus à l'échelle du paysage.		
Raccourcir les rotations (pour minimiser les risques sanitaires, tempête et maximiser la séquestration du carbone).		
Adapter la gestion au contexte.		
Fixer un seuil de superficie des coupes rases.		
Mieux communiquer, expliquer, informer le grand public sur la gestion forestière en général et la mécanisation en particulier.		
Récolter les rémanents de manière raisonnée selon les préconisations scientifiques.		
Proscrire le dessouchage.		
Limiter la mécanisation pour réduire les impacts sur les sols.		
L'usage des pesticides en forêt est bien encadré et limité, il ne constitue pas un sujet de débat (rendre plus visibles les exigences FSC).		

Légende du tableau

	Convergence générale		Convergence partielle		Divergence partielle		Divergence forte
--	----------------------	--	-----------------------	--	----------------------	--	------------------

Quart Sud-Ouest et Massif Central, 11 mai 2021

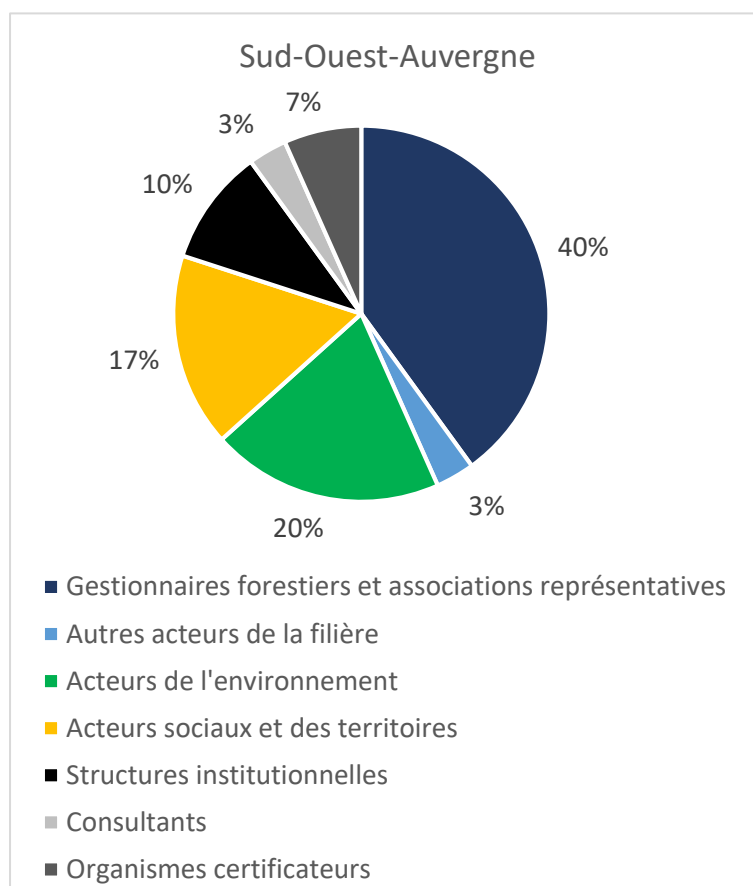


Nombre de participants : 24

La diversité des acteurs présents à cette réunion a produit des débats riches et animés. L'enjeu d'équilibre entre le niveau d'exigence, la crédibilité et l'applicabilité économique du référentiel FSC a notamment été largement discutée. La présence d'auditeurs FSC dans l'assemblée a permis d'éclaircir les modalités de mise en œuvre et de contrôle de la certification FSC et ainsi d'apporter de nouveaux éléments aux acteurs présents quant à la plus-value du système.

Liste des participant·e·s et répartition par type d'acteurs

Prénom	NOM	Organisation
Bello	NKOUANDOU	Agroparistech
Johann	HOUSSET	Alcina
Marc	BARRAN	Alliance Forêts bois
Nonna	KERNALEGUEN	Alliance Forêts bois
Benoît	RENAUX	CBN Massif central
Nicolas	GOUIX	CEN Occitanie
Thomas	CHASSON	CFBL
Pierre	BEAUDESSON	CRPF Nouvelle-Aquitaine
Alain	PERSUY	FNE Nouvelle-Aquitaine
EMMANUEL	RIPOUT	IPFS
Elodie	VANHAL	IPFS
Trevor	ELLIOT	LPO Délégation régionale AURA
Philippe	REGAD	ONF
Frédérique	ZELMIRE	ONF AURA
Stéphane	RIVAIN	Oréade-Brèche
Stanislas	STACHURA	Panneaux de Corrèze
Elodie	ROULIER	PNR des Pyrénées Ariégeoises
Marie	LEQUIEN	PNR Haut-Languedoc
Floriane	ROSON	PNR Millevaches en Limousin
Laure	MARTIN-GOUSSET	PNR Périgord-Limousin
Marie	FORET	Consultante en stratégie d'entreprise, redirection écologique et RSE
Flavien	CHANTREAU	Réserves Naturelles de France
Nicolas	PERTHUISOT	Responsable audit ECOCERT-GFA
Clément	LACHAUD	Wood'up



Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?

Adapter la gestion aux contextes et peuplements est un point fort de la discussion. Il est pour cela nécessaire de pouvoir **disposer d'informations, de données** concernant à la fois la **gestion passée**, et le retour d'expérience basé sur des **expérimentations**, clé pour orienter au mieux les choix de gestion futurs. Cette **rationalisation** par des projets de recherche peut aussi s'appliquer aux questions sociétales.

Un autre point clé mis en avant de de bien **veiller à conserver l'équilibre des fonctions de la forêt**, et d'être en capacité de répondre aux besoins tant de la filière que du grand public. Sachant que la préservation des enjeux environnementaux ou sociétaux **n'est pas antinomique** avec les enjeux économiques. Au contraire, la biodiversité peut être un atout en termes de production, notamment pour la résilience des peuplements : il faudrait que les gestionnaires soient mieux (in)formés à cela. De nombreux exemples sont donnés :

- **diversifier les essences** contribue à améliorer la résilience des écosystèmes, à diminuer le risque sanitaire,
- **conserver des espaces en libre évolution** (îlots de sénescence notamment), des arbres-habitats, facilitent la reconstitution des peuplements,
- **travailler les lisières** permet de limiter les risques incendie (qui sera plus élevé), tempête, sanitaire tout en étant favorable aux insectes pollinisateurs,
- **conserver le bois mort** en forêt apporte des éléments minéraux propices au développement de la régénération naturelle,
- **développer la sylviculture à couvert continu** limite le risque de sécheresse, améliore la résilience des peuplements.

La question de la **migration assistée** des essences, et de **l'introduction d'essences exotiques** fait débat. Certains soulignent l'importance du **principe de précaution**, les risques en termes d'hybridation ou pour la biodiversité (10 fois moins d'interactions avec une essence exotique qu'avec une essence autochtone), arguant du fait qu'il ne faut pas aller trop vite en besogne, que la plasticité génétique des essences autochtones et leur capacité d'adaptation sont trop souvent sous-estimées. L'introduction des essences exotiques dans les zones de **forêts remarquables**, anciennes et plus encore anciennes et matures serait à proscrire (**rôle de laboratoire** des espaces protégés). En réaction, d'autres personnes soulignent la nécessité que la forêt puisse remplir ses **fonctions de production** pour à la fois répondre aux besoins de la filière, et jouer son rôle de **puits de carbone** (bien que ce sujet complexe fasse également débat). Le choix des essences doit dans tous les cas être **adapté aux stations**, limité sur les stations très pauvres (en s'aidant des outils disponibles comme Bioclimsol), en s'appuyant sur la résistance des essences à la sécheresse.

Il n'y a pas non plus d'avis général convergent pour les **méthodes de régénération et de conduite des peuplements**. Les plantations sont capitales pour alimenter la filière pour une partie de l'assemblée. Elles répondent aux **besoins futurs en matériau bois**, tout en permettant aux forêts de mieux s'adapter aux changements climatiques grâce à une **sylviculture dynamique** (rotations courtes, essences à croissance rapide), et diminuent ainsi les risques économiques pour les propriétaires. D'autres estiment au contraire que le système de plantation en plein **répond mal aux contraintes liées aux changements climatiques** : la **régénération naturelle** serait à favoriser, la plantation ne devant être utilisée que dans des cas particuliers, en cas d'échec de la régénération naturelle (par exemple en cas de pression du grand gibier trop forte).

La diversité des essences et des types de sylviculture est, pour une part de l'assemblée, à réfléchir à une **échelle paysagère** : la mosaïque se construit à l'échelle du paysage. Le mélange à de petites échelles (petites propriétés ou parcelle) est plus contraignant à gérer.

La **conservation des sols** participe aussi à la résilience des peuplements : les techniques les moins impactantes sont à favoriser en ayant une réflexion globale sur l'itinéraire sylvicole en amont (ouverture de cloisonnements, limitation des travaux).

Tous ces points, très techniques, seraient à **expliquer au grand public**, afin d'**ouvrir le dialogue** sur les réalités de la gestion et de l'exploitation forestière.

En conclusion, les recommandations concernant le référentiel FSC sont également diverses :

- Ne pas être trop dogmatique, ne pas limiter (ou opposer) les choix de gestion,
- Ne pas limiter les techniques, mais cadrer les impacts,
- Veiller à ce que les indicateurs soient bien auditables sur le terrain.

Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?

Le terme « intensif » est à définir, tant d'un point de vue sociétal que sylvicole. Pour l'ensemble de ces sujets, une procédure logique de réflexion/prise de décision serait à construire pour que le gestionnaire forestier puisse justifier ses choix sylvicoles, auprès de l'auditeur et des parties prenantes.

Coupes rases

Ce sujet complexe, sur lequel la pression sociétale augmente du fait de l'arrivée à maturité de la plupart des anciennes plantations « Fond forestier national (FFN) », a été largement débattu sur différents points. Il est important de bien définir ce qu'est une coupe rase.

Communication et pédagogie.

La perception des coupes rases par les riverains peut être **très différente selon les contextes** (par exemple Landes vs Massif central). Le ressenti des citoyens est également parfois **déconnecté des réalités de terrain**. Par exemple, laisser les rémanents sur coupe permet de préserver les sols, mais l'impact visuel est perçu négativement. De même, si les engins circulent sur les sentiers, cela permet de limiter les tassements de sol dans le peuplement, mais les dommages aux sentiers, même s'ils sont restaurés à l'issue du chantier, sont très mal vus. Il faudrait donc disposer de données tangibles sur lesquelles s'appuyer, et les partager avec le grand public pour **accroître leurs connaissances en gestion et exploitation forestière**, notamment sur les tenants et aboutissants d'une coupe rase. Le dialogue n'en serait que plus constructif.

Il est nécessaire de **mieux cerner les besoins** des consommateurs par des enquêtes ou de partager les points de vue (y compris de gestionnaires forestiers) lors de concertations. Cela permettra de renforcer la crédibilité des labels. Toutefois, si le dialogue est nécessaire, le gestionnaire devrait rester décisionnaire.

Seuils de surface.

La question de la taille des coupes rases fait débat. Si certain·e·s estiment qu'elle doit être limitée (2 ha ?), d'autres pensent que ce sont plus les modalités de mises en œuvre (voir ci-après) que sa superficie qui doivent être encadrées. Les grandes coupes rases ne seraient en effet pas si fréquentes, notamment du fait de la structure foncière, et pas forcément plus impactantes sur la biodiversité que de petites coupes rases faites sans réelle préparation/suivi de chantier.

Ce serait plus leur (dis)continuité spatiale/temporelle qui serait à encadrer, ce qui est techniquement difficile dans le cas de petites propriétés, FSC jugeant ce qui est fait dans la propriété certifiée et non la matrice qui l'entourne.

Modalités de mise en œuvre.

L'assemblée s'accorde sur le fait que ce sont plus les impacts des coupes rases qu'il est nécessaire d'encadrer. Tout d'abord, le choix de l'itinéraire sylvicole entraînant des coupes rases doit être réfléchi en amont et argumenté, cela ne doit pas être un choix systématique. Le choix de l'irrégularisation, qui permet de se passer des coupes rases, est à considérer. FSC n'a pas à cautionner les pratiques subventionnées par le Ministère, mais doit garder en tête qu'il existe déjà des contraintes réglementaires sur le sujet.

Le choix de la coupe rase ne peut se faire dans certains contextes environnementaux (pentes, habitats remarquables, régime de précipitations) ou sociaux (impacts paysagers forts). Lorsque ce choix est fait pour des raisons économiques ou sanitaires, il est capital de veiller aux contours des coupes rases. Les lisières sont à travailler pour ne pas être linéaires, les continuités écologiques telles que corridors et bouquets maintenues. Le respect de la qualité des chantiers permettra de limiter les impacts sur les sols et les cours d'eau (respect des cloisonnements, engins légers, conditions météorologiques, etc.).

Travaux du sol

Les travaux du sol succèdent souvent à une coupe rase. Il n'y a pas de convergence d'avis sur leur mise en œuvre. S'ils présentent des bénéfices majeurs pour la viabilité des reboisements, ils entraînent aussi un impact non négligeable sur les sols, même s'ils ne sont faits que tous les 30 ans. Le respect des cloisonnements, l'utilisation d'engins ne retournant pas les horizons permet de limiter les dommages. **Préserver les sols fera la forêt de demain.**

Rémanents

La récolte des rémanents, impossible avec le référentiel actuel, peut être un enjeu pour le **bois énergie** et pour **financer les premiers travaux** dans les peuplements. Elle peut toutefois se faire avec **prudence**, en étant au maximum évitée, adaptée au contexte, exclue en été. Elle est aussi à moduler en fonction du **risque incendie**. Les indicateurs du référentiel à ce sujet doivent être clairs. Il convient de garder en tête le fait que les rémanents ne sont pas les produits les plus intéressants pour le bois énergie.

Pour toutes ces questions, construire une **grille de décision** pour **objectiver les choix sylvicoles** permettrait de faciliter le travail d'explication, de communication des gestionnaires forestiers auprès de la société.

Échanges en plénière

Un niveau d'exigence élevé : gage de crédibilité du label FSC ?

Une certification contraignante peut supposer d'exclure des pratiques et/ou des entreprises. Cela donne du sens à FSC : une certification sans contraintes n'est pas une certification fiable. Savoir à quoi on s'engage, même dans une démarche volontaire, est un gage de crédibilité du système. La contestation par rapport aux coupes rases ne vient pas seulement de la société, mais aussi d'une partie croissante du monde forestier. Afficher des ambitions environnementales n'est pas nécessairement contradictoire avec une viabilité économique à long terme.

Toutefois, FSC est déjà très contraignant aujourd'hui : augmenter le niveau d'exigence pourrait mettre à mal la dynamique de développement actuelle. Un équilibre est à trouver entre les bonnes actions et le bon niveau de risque. La différence du niveau d'exigences entre PEFC et FSC, par exemple, est déjà énorme. Imposer trop de contraintes pour les gestionnaires, c'est prendre le risque de laisser la place à d'autres produits qui vont venir de l'extérieur, avec un bilan carbone qui va s'alourdir. De plus, créer un modèle élitiste ne permettra pas d'engager un maximum d'acteurs.

Mais est-ce le bon objectif ? Si l'on fait le parallèle avec le label bio, le changement de pratiques a été possible, car le label est crédible et parle aux consommateurs. Les études disponibles actuellement sur la perception des consommateurs (notoriété qualifiée et assistée) ne sont pas ciblées sur les consommateurs français liés aux forêts françaises. Le risque pour FSC serait de voir apparaître d'autres labels.

Globalement on voit bien la difficulté, qui n'est pas propre à FSC : comment faire pour avoir des objectifs élevés en termes de plus-values et de qualité de la certification, sans pour autant rajouter encore de la complexité ? Adapter les exigences au contexte serait-il la solution ? Toute la difficulté du référentiel actuel est de faire appliquer des indicateurs identiques (cadre homogène) dans un contexte français hétérogène avec des forêts sont très variées (notamment le sujet des coupes rases). Il y aurait à gagner d'essayer de réfléchir à des adaptations en fonction des régions naturelles, et d'avoir des indicateurs suffisamment précis tout en étant interprétables par le gestionnaire et par l'auditeur.

Une balance coûts-bénéfice à équilibrer

La bonne question est peut-être de se demander quelle est la plus-value de FSC. Une première évaluation a été faite en 2018. Les bénéfices économiques directs sont liés aux marchés, et donc variables. Il y a également des bénéfices pour les gestionnaires à plus long terme : image, dynamique interne des équipes autour d'un projet commun ambitieux, relations avec les parties prenantes. Ce dernier point apparaît pour les gestionnaires comme une plus-value majeure. Ils voient des évolutions concrètes et un canal de communication qui s'installe du fait des exigences FSC.

Il n'en reste pas moins que la certification est un investissement. Mais le label FSC prend de plus en plus d'importance dans la dimension financière de l'exploitation forestière : les acteurs de groupements forestiers (placement de moyen/long terme) mettent en avant la gestion certifiée des peuplements, dans le cadre des placements « responsables » chers à certains clients. Les placements financiers durables mettent en avant les certifications des boisements, certains clients y sont très sensibles. C'est devenu un marché à part entière.

Au-delà de la certification, la sylviculture multifonctionnelle et durable n'est pas rentable actuellement, en tout cas pas sans les aides et subventions. Le vrai sujet reste donc le prix final des produits bois.

Principales idées et analyse des convergences et des divergences

Idées clés	Convergence	Divergence
Rationaliser les prises de décision des gestionnaires en s'appuyant sur des données issues des suivis de la gestion passée, des expérimentations et de programmes de recherche (y compris en sciences sociales).		
Adapter la gestion aux contextes et peuplements en s'appuyant sur des procédures logiques de prise de décision.		
Diversifier les essences et les sylvicultures.		
Miser sur la diversité génétique des essences autochtones (sous-estimée) plutôt que sur l'introduction d'essences exotiques (risques d'hybridation)		
Laisser des espaces protégés remarquables (matures, anciens) en libre évolution pour servir de laboratoire naturel.		
La plantation en plein avec un type de sylviculture dynamique permet d'adapter au mieux les forêts au changement climatique et de répondre aux besoins de la filière.		
À quelle échelle réalise-t-on la diversification (parcelle, massif) ?		
Imposer des conditions pour réaliser une coupe rase (selon continuités spatiales, temporelles, contexte environnemental, social ou de gestion).		
Fixer un seuil de superficie des coupes rases.		
Mieux communiquer, expliquer, informer le grand public sur la gestion forestière en général et l'exploitation en particulier, ouvrir le dialogue.		
Mieux cerner les besoins/attentes des consommateurs.		
Récolter les rémanents de manière raisonnée selon les préconisations scientifiques.		
Ne pas limiter les travaux du sol qui sont très importants pour la viabilité des futurs peuplements.		
Fixer un niveau d'exigences élevé dans le référentiel pour rassurer les consommateurs sur la fiabilité et la crédibilité du label (quitte à engager moins de monde dans FSC).		

Légende du tableau

	Convergence générale		Convergence partielle		Divergence partielle		Divergence forte
--	----------------------	--	-----------------------	--	----------------------	--	------------------

Façade Est, 18 mai 2021

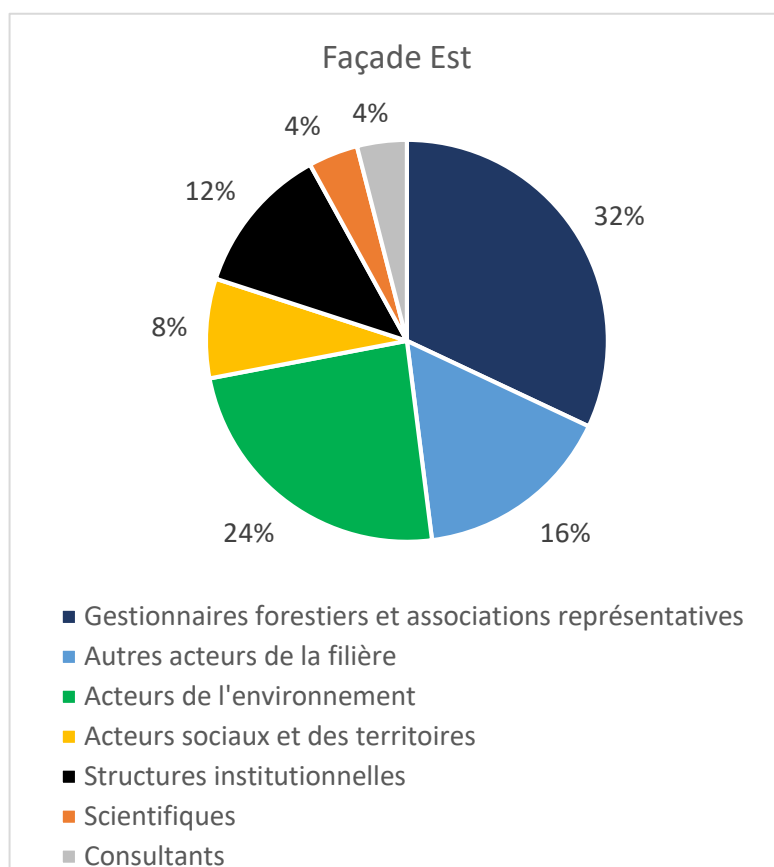


Nombre de participants : 21

Les discussions lors de cette réunion ont mis en lumière des convergences fortes entre les acteurs présents concernant l'enjeu majeur de diversification des essences pour faire face aux défis du changement climatique, en l'associant à une réflexion et des expérimentations sur le potentiel d'adaptation des essences locales et des modèles systèmes sylvicoles existants.

Liste des participant·e·s et répartition par type d'acteurs

Prénom	NOM	Organisation
Marieke	BLONDET	AgroParisTech
Bello	NKOUANDOU	Agroparistech
Bastien	BRUNET	Association des communes forestières
Graham	JOHNSEN	Celulec
Chantal	PREVOSTO	CFBL
Gwladys	UGUEN	CFT du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne
Stéphane	ASAEL	CRPF Grand Est
Vincent	PETITET	FBIE
Tristan	PERRET	Forestry Club de France
Tristan	SUSSE	GF
Evrard	DE TURCKHEIM	Groupe Dambach
Jean-Claude	LOUIS	LPO 74
Jean-Jacques	BOUTTEAUX	ONF
Fanny	GODET	ONF
François	KOCHER	ONF
Eugénie	CATEAU	Réserves Naturelles de France
Flavien	CHANTREAU	Réserves Naturelles de France
Yannick	BARABAN	SNUPFEN Solidaires
Loïc	CASSET	Sylv'ACCTES
Alexandre	BOURGUIGNON	Sylvargonne
Laurine	OLLIVIER	WWF



Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?

L'adaptation des sylvicultures aux changements climatiques, dans un contexte incertain, devrait veiller à maintenir l'équilibre entre les enjeux économiques de production de bois et les enjeux environnementaux et sociétaux qui deviennent de plus en plus prégnants.

Un contexte incertain

Les incertitudes quant aux changements eux-mêmes (quel scénario FSC va-t-il retenir ?), à leurs impacts sur les peuplements forestiers et leur biodiversité (notamment ceux liés à la disponibilité de la ressource en eau), ainsi qu'aux choix de gestion à faire sont soulignés. Dans ce contexte incertain, il est donc **nécessaire d'être prudent**, même s'il est indéniable que des dépérissements parfois massifs sont déjà constatés, y compris sur des essences locales, et vont s'amplifier à l'avenir.

Observer, expérimenter

Face à cette situation, **l'observation, l'expérimentation** sont des outils clés. On peut citer par exemple l'Observatoire des Forêts Sentinelles, mis en place par Réserves naturelles de France (RNF), les expérimentations menées par l'ONF sur les îlots d'avenir, les arboretums, dont les suivis et résultats seront utiles à l'avenir pour éclairer les décisions des gestionnaires. Les gestionnaires peuvent aussi s'appuyer des outils existants pour **réaliser de bons diagnostics** de leurs peuplements. Par exemple, la télédétection (surveillance accrue et précoce de l'état sanitaire des peuplements), les logiciels d'aide à la décision développer par l'ONF ou le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) tels que Bioclimsol, Climesence, ou le projet Caravanix).

Diversifier

Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier semble être un sage principe à appliquer. Il est également important de veiller à ce que les choix soient **réversibles**.

La **diversification** porte sur les types de sylvicultures en développant les traitements irréguliers, qui facilitent la régénération naturelle des peuplements, et donc leur résilience. Le choix de la **libre évolution** constitue également un choix de gestion intéressant, notamment si les coûts de gestion sont trop élevés pour le propriétaire. Ces forêts jouent un rôle de laboratoire naturel, et favorisent les cortèges auxiliaires.

Toujours dans cet esprit de diversification, les avis s'accordent pour **privilégier le mélange**. Que ce soit via la régénération naturelle ou des plantations, cela permettrait d'améliorer/maintenir la résilience des peuplements face aux **risques sanitaires ou incendie** par exemple, même si l'on manque de connaissance sur les interactions entre essences. À l'inverse, les grandes plantations monospécifiques ne semblent pas être une solution adaptée aux changements en cours et à venir.

Les essences doivent avant tout être **adaptées à la station**. La diversité génétique des essences en place et leur potentiel d'adaptation sont **sous-estimés**, car la majorité du génome ne s'exprime pas. Plutôt que se précipiter dans les décisions de changement d'essences, il serait mieux d'**accompagner la régénération naturelle** quand elle est présente, **la compléter** si nécessaire, **en limitant l'introduction d'essences trop éloignées** (France, bassin méditerranéen offrent déjà une grande diversité). Il est en effet difficile actuellement d'évaluer l'impact de l'introduction de ces essences sur la biodiversité sur le long terme. Les essences dont le **caractère envahissant** est déjà connu sont à éviter voire proscrire (robinier, chêne rouge).

Le choix des essences pose des **questions techniques** (approvisionnement en plants, échelle parcelle vs massif), mais aussi **économiques** : il est à réfléchir par rapport aux besoins de la filière.

Besoins de la filière

Ce ne sont pas seulement les forêts ou les itinéraires sylvicoles qui sont à adapter aux changements climatiques, mais **l'ensemble de la filière**. Actuellement, **seul le bois permet de financer la gestion**. Il est vendu en deçà de sa réelle valeur. Revaloriser le travail des gestionnaires en **rémunérant les autres services** fournis par les forêts permettrait d'accroître les capacités d'investissement des propriétaires pour améliorer les peuplements.

Mieux développer et/ou restructurer la filière pourrait **redonner de la valeur au bois** : par exemple adapter l'outil de transformation à ce que la forêt française peut produire, privilégier la production de bois de qualité, de gros diamètre, mieux valoriser les essences locales, limiter la filière export et privilégier les circuits courts. Actuellement, les besoins du marché portent plutôt sur des gros volumes de bois de faible qualité qui ne permettent pas de financer une gestion de qualité. La question de la **mécanisation** se pose : les impacts sur les sols sont conséquents et peuvent compromettre l'avenir des peuplements, les itinéraires sylvicoles adaptent les forêts aux engins alors que l'inverse serait préférable. Il y a un **besoin crucial de formation** de l'ensemble des intervenants en forêt.

Car la multifonctionnalité des forêts est à préserver dans les forêts certifiées FSC, et la pression économique de la filière ne devrait pas pousser les gestionnaires à faire des choix de gestion trop hâtifs : **le changement climatique n'est pas un prétexte pour changer de modèle sylvicole**. Toutefois les dépérissements massifs pourraient causer des **pertes économiques conséquentes, pouvant déstabiliser la filière**, ce qui est à considérer.

Dans cet équilibre à trouver entre enjeux économiques, environnementaux et sociaux, le principal problème est peut-être le **manque de dialogue** entre l'amont et l'aval de la filière, et entre la filière et la société.

Nécessité de former/informer

Les contestations quant à l'exploitation des forêts sont de plus en plus visibles. La perception de la gestion/exploitation forestière par le grand public est parfois **très différente de la réalité de terrain**. Mais le grand public n'accepte plus la prépondérance du bois sur les autres services fournis par les forêts (usages récréatifs, carbone, eau, etc.). Faire preuve d'ouverture d'esprit et être pédagogue pour expliquer, finement, les objectifs de leur travail est une gageure pour les gestionnaires forestiers dans ce contexte.

Dans cette communication, il est peut-être nécessaire de distinguer les forêts publiques, biens communs, des forêts privées. Cependant les forêts, même privées, sont perçues également comme des biens communs (y compris par certains propriétaires).

Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?

Coupes rases

Les coupes rases ont été au cœur des débats.

Des concepts à définir

Coupe rase, coupe à blanc, coupe sanitaire, coupe définitive : **il est important de savoir de quoi on parle, et de replacer la coupe rase dans un contexte**. Pour quelles raisons a-t-elle eu lieu ? Avec quel objectif ? La coupe rase peut par exemple se justifier pour des raisons sanitaires ou de blocage de régénération. Mais l'itinéraire sylvicole qui suit cette opération devrait veiller à limiter/éviter des coupes rases ultérieures, par exemple en s'orientant plus souvent vers des traitements irréguliers. Elle trouve une justification **si on améliore le peuplement** (plus de mélange par exemple). La gestion par coupe rase sans autre justification que la production ne devrait pas devenir le système de gestion prédominant. Limiter les coupes rases n'est **pas forcément un frein à la production**. Les concepts de « coupe sanitaire » et « impasse sylvicole » sont flous et mériteraient également d'être clairement définis.

Adapter les coupes rases au contexte

La question de la superficie des coupes rases est difficile à appréhender dans le contexte français en raison de l'important morcellement de la propriété privée. Ne pas faire de coupe de trop grande surface, **travailler leur forme et les lisières** limite les impacts paysagers et sur la biodiversité. Les coupes rases, à proscrire dans les espaces sensibles, sont à réfléchir en veillant à conserver des éléments de connectivité (îlots, arbre-habitats, l'usage du drone pour spatialiser les dépérissements peut être utile). L'utilité des coupes rases pour la biodiversité ne fait pas convergence.

Former, informer, dialoguer

Expliquer au grand public les **raisons des coupes rases** devient un impératif, car elles cristallisent les débats de société. Expliquer le cadre réglementaire par exemple ; il existe, mais reste mal connu. Diversifier les méthodes et les moyens de communication (réunions d'information, brochures, réseaux sociaux) en y associant les exploitants permettra de toucher différents types de publics. Il faut aussi **préciser leurs attentes**. Au vu de la diversité des situations en France (ex. Landes) il est **difficile d'établir une exigence nationale**, mais un positionnement clair de FSC sur le sujet est souhaitable, car les trois seuils et conditions associés rendent le discours confus.

Préservation des sols

Des recommandations pratiques ont été formulées pour veiller à la préservation du sol. Le **griffage** est par exemple mis en avant par rapport aux **potets travaillés** pour limiter les impacts au sol ; l'**andainage** est à éviter (érosion, perte de matière organique). Des **cloisonnements** adaptés au terrain permettent de limiter l'impact des engins et de maintenir la capacité de production du sol. Ceci est à mieux cadrer dans le référentiel. L'usage du **câble-mât** ou du câble pour les machines serait à développer : il est plus rentable sur le long terme, car il permet une protection des sols optimale. Les **micro-machines** se développent et pourraient être moins impactantes (même si leur portance est moindre). Le choix de l'engin ou de la technique d'exploitation pourrait être intégré dans un indicateur du référentiel FSC. Plus de formations et de contrôles pour les opérateurs permettraient d'améliorer la qualité des chantiers. La **disparition des opérateurs « à pied »** est problématique.

Les modèles sylvicoles sont à réfléchir pour limiter les travaux du sol, même si ceux-ci ont leur utilité : ils permettent de **limiter les interventions ultérieures et l'usage des produits phytosanitaires**.

Pour préserver les caractéristiques chimiques des sols, leur fertilité, leur biodiversité, la récolte des menus bois (rémanents) est à raisonner, sur la base des guides existants : les exigences FSC sont actuellement **trop restrictives**. Conserver les rémanents en forêt permet, outre la restitution de la matière organique aux sols, de limiter la pression du gibier et de créer des microhabitats. Le cas des affouagistes est à considérer (y compris pour la conservation du bois mort en forêt), mais la capacité de contrôle des gestionnaires est limitée. Le dessouchage est, pour sa part, à proscrire.

Usage des pesticides

La question des pesticides n'a été que peu discutée. Le cadre réglementaire étant très strict, ce n'est pas vraiment un enjeu. Leur utilisation reflète les résultats d'une mauvaise gestion passée. Ils seraient à proscrire du prochain référentiel (ex. démarche 0 phyto de l'ONF) ou à réserver à des usages exceptionnels.

Échanges en plénière

Une question de vocabulaire

Sylviculture intensive, coupes rases... le vocabulaire est fort, il convient de travailler à bien communiquer sur les différentes notions sylvicoles. Le terme « intensif » heurte, car il est sujet à polémique. Préférer peut-être « industrielle », qui reflète la demande des scieries en diamètres toujours plus petits, et en grande quantité, laquelle favorise la sylviculture « intensive ».

Ce terme évoque la mécanisation. Les impacts qu'elle occasionne sur les sols dépendent des engins eux-mêmes, de leurs évolutions, de l'impact économique que l'achat de ces engins provoque sur les exploitants et ETF. Car le surendettement que cela peut occasionner conduit parfois à conduire des chantiers même par mauvais temps, ce qui augmente les dommages au sol.

L'industrialisation de la forêt rejoint aussi le sujet des coupes rases. Dans le Grand Est, elles sont de moins en moins fréquentes. L'ONF a beaucoup évolué ces dernières années sur les régénérations longues et les coupes rases ne suscitent pas de problèmes auprès du grand public. Dans le Morvan, en revanche il y a beaucoup de coupes rases qui lèvent des débats sociétaux. La question est à nuancer pour composer avec les hétérogénéités régionales. FSC pourrait être moteur pour que le gestionnaire prenne mieux en compte ces impacts.

Sur la question des pesticides, il pourrait être accepté dans le cas précis de clôtures électriques mises en place à cause d'un déséquilibre forêt gibier, un désherbant évite de nombreux passages d'une débroussailleuse. C'est un passage très localisé.

Principales idées et analyse des convergences et des divergences

Idées clés	Convergence	Divergence
Expérimenter, observer et se servir des données de suivi pour définir ou adapter les itinéraires sylvicoles.		
Développer ou se servir des outils de diagnostics, suivi facilitant la prise de décision.		
Diversifier les essences et les sylvicultures.		
Laisser des espaces en libre évolution pour servir de laboratoire naturel.		
Accompagner la régénération naturelle, la compléter si nécessaire en limitant l'introduction d'essences trop éloignées (hors France, bassin méditerranéen).		
Proscrire les essences dont le caractère envahissant est déjà connu (robinier, chêne rouge).		
Réfléchir le choix des essences en fonction des besoins de la filière également.		
Adapter la filière au changement climatique et pas seulement les forêts (outil de transformation, essences locales, circuits courts, etc.).		
Mieux rémunérer le bois et les autres services fournis par les forêts.		
Développer les formations pour les intervenants en forêt.		
Ne pas faire des choix de gestion trop hâtifs en raison des changements climatiques.		
Mieux communiquer, expliquer, informer le grand public sur la gestion forestière en général.		
Bien définir ce qu'est une coupe rase, une coupe sanitaire, une impasse sylvicole, une sylviculture « intensive ».		
Replacer la coupe rase dans un contexte, et limiter les coupes rases ayant pour seule justification la production.		
Adapter les coupes rases (forme, lisière, taille, présence d'espace sensible).		
Récolter les rémanents de manière raisonnée selon les préconisations scientifiques.		
Mieux cadrer dans le référentiel le choix des engins/techniques pour les travaux du sol.		
L'usage des pesticides en forêt est bien encadré et limité, il ne constitue pas un sujet de débat (s'orienter vers le 0 phyto ?).		

Légende du tableau

	Convergence générale		Convergence partielle		Divergence partielle		Divergence forte
--	----------------------	--	-----------------------	--	----------------------	--	------------------

Méditerranée, 26 mai 2021

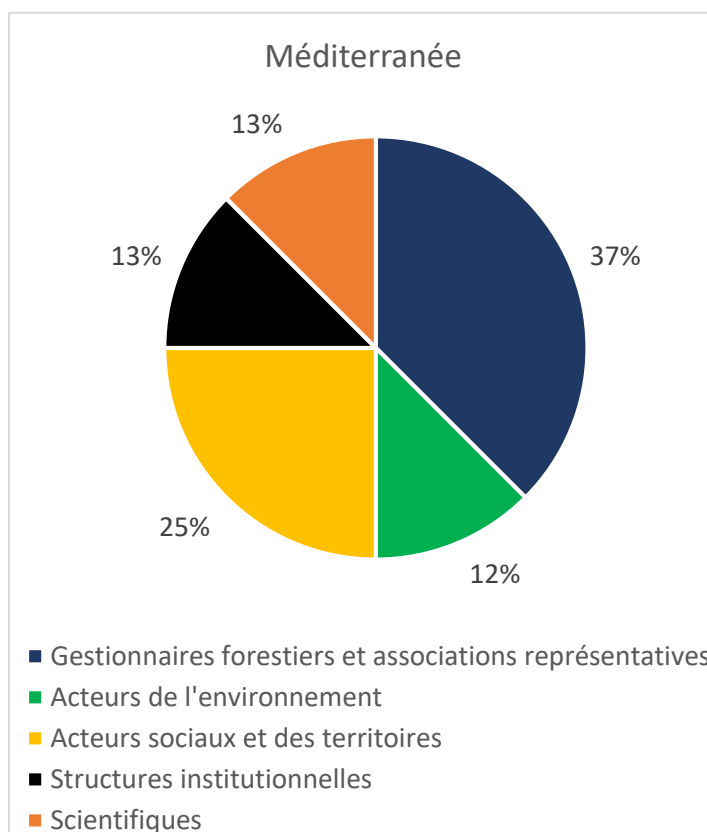


Nombre de participants : 7

Les participants à cette réunion, bien que peu nombreux, ont apporté des points de débats différents et des arguments complémentaires à ceux abordés dans les autres régions. Il a notamment été questions des différentes précautions à prendre en matière de gestion dans un contexte climatique incertain, de l'équilibre coût-bénéfice de la certification et de la gestion dans son ensemble notamment pour les propriétaires privés, et du lien entre la certification FSC et le cadre réglementaire français.

Liste des participant·e·s et répartition par type d'acteurs

Prénom	NOM	Organisation
Sébastien	BATAILLE	SNUPFEN Solidaires
Pierre	ECLACHE	Fransylva Occitanie/Forestiers privés d'Ariège
Bruno	FADY	INRAE
Lucas	GLEIZES	Parc national des Calanques
Johann	HOUSSET	Alcina
Stéphanie	SINGH	PNR de la Sainte-Baume
Nicolas	TRAUB	CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



Atelier 1 : Comment adapter les sylvicultures pour prendre en compte les impacts du changement climatique sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité ?

Des moyens à développer pour les propriétaires privés

Pour adapter les sylvicultures aux changements climatiques, il faut en connaître les effets, avoir des moyens **techniques et financiers** et être en mesure de **former/informer** les propriétaires privés ou publics. Les propriétaires peuvent poursuivre des objectifs de gestion très différents, pour lesquels les mesures d'adaptation ne seront donc certainement pas les mêmes : objectifs de production de bois, objectifs d'autres productions (chasse par exemple), objectifs de libre évolution, ou pas d'objectifs du tout.

Dans tous les cas, les propriétaires privés en particulier manquent généralement de moyens économiques pour **financer les travaux** d'amélioration des peuplements qui leur sont proposés. La seule vente des bois ne couvre pas les frais de gestion. Des subventions publiques, ou la **rétribution des autres services** fournis par les forêts pourraient permettre de financer des travaux utiles dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Outre un appui financier, les propriétaires ont également besoin d'un appui technique pour faire les bons choix. Le manque structures/personnes à même de les renseigner sur les opérations de gestion forestière (comment et pourquoi fait-on certains travaux), la biodiversité, les risques incendie par exemple ne les motivent pas à gérer leur forêt. **Les labels pourraient jouer un rôle** pour encourager la gestion durable de ces forêts, **en facilitant l'accès à l'information et les retours d'expérience**, sous différentes formes (forums d'échanges, etc.). Valoriser la forêt et ses usages auprès des propriétaires privés, des usagers (circuits courts sur les ventes de bois) permettrait aussi d'assurer la multifonctionnalité des forêts sans opposer les usages.

Le dialogue est à renforcer **entre tous les acteurs** de la forêt. Propriétaires et gestionnaires devraient pouvoir échanger plus régulièrement. Les attentes sociétales sont aussi à prendre en compte même si elles peuvent être paradoxales (équilibre à trouver entre ne pas exploiter les forêts et ne pas laisser les arbres mourir sur pied). La fréquentation, particulièrement importante en forêt méditerranéenne, impacte également les choix de gestion.

Les espaces protégés, laboratoires naturels

Au sein des espaces naturels les plus protégés, il serait intéressant de laisser les forêts en **libre évolution** pour **observer l'adaptation naturelle** des forêts aux changements en cours, et transférer ces données et connaissances vers les gestionnaires. Certaines personnes pensent en revanche que sans sylviculture, il y a un risque de disparition des forêts dans les 100 ans à venir, ou *a minima* de dépérissements massifs dont on observe déjà de premiers signes. Le constat du Département de la santé des forêts (DSF) sur les dépérissements est fiable et permet de définir plus précisément à partir de quand on est dans une situation d'impasse sylvicole.

Des choix à faire avec précaution dans un contexte incertain

Les incertitudes quant aux impacts du changement climatique **renforcent la complexité des décisions de gestion** à prendre par les propriétaires/gestionnaires. Les itinéraires sylvicoles seraient à adapter aux contraintes et **enjeux de terrain** plus qu'aux contraintes et **enjeux de la filière aval**. À cet égard l'une des contraintes majeures à prendre en compte en région méditerranéenne est le **risque incendie** et les mesures de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) visant à le réduire. Si la DFCI ne guide pas la sylviculture, elle est complémentaire des mesures de gestion prises. Des massifs bien desservis, des moyens financiers supplémentaires octroyés à ces mesures spécifiques, la prise en compte obligatoire du risque incendie dans les documents de gestion permettraient de lutter efficacement.

L'adaptation des sylvicultures passe par le **choix des essences**. Le mélange va favoriser la **résistance/résilience** des peuplements, que ce soit entre espèces ou intraspécifique (génotypes d'origine différente). **Tracer précisément le matériel génétique** qui aura été sélectionné permettra aux gestionnaires/propriétaires futurs de tirer profit des expérimentations qui auront été faites. L'introduction de **nouvelles essences** est à considérer.

Diversifier les systèmes de régénération (naturelle/plantation) et **promouvoir l'irrégularisation** permettrait d'améliorer la résilience des forêts. Les interventions fréquentes, mais légères en système irrégulier participent à une adaptation plus aisée dans ce contexte incertain. De la même manière, les peuplements de taillis pourraient faire l'objet de furetage, plus adapté que le système classique en coupe rase.

Atelier 2 : Entre attentes sociétales et enjeux forestiers, comment améliorer l'encadrement des pratiques sylvicoles « intensives » ?

En préalable aux débats, il est rappelé que les forêts privées ne sont pas des **biens communs**. Il est toutefois admis que la forêt étant un espace ouvert, il est difficile de le faire entendre au grand public, même en présence de panneaux. Il ne devrait pas y avoir de sylviculture « intensive » **dans et à proximité des sites protégés. Les plantations sont des forêts** qui ne sont pas naturelles bien sûr, mais restent des forêts au sens de la gestion menée.

Par ailleurs, la sylviculture « intensive » est le résultat d'un **problème économique**. La course aux équipements liée à la mécanisation des travaux et exploitations entraîne un besoin de rentabilité tel que certains chantiers sont bâclés. Contrairement aux travailleurs du bâtiment, les exploitants forestiers ou Entreprises de travaux forestiers (ETF) n'ont pas accès au chômage technique en cas d'intempéries. Certains chantiers sont donc conduits dans des conditions qui auraient dû être évitées. Les coupes rases sont de plus en plus grandes afin d'augmenter la rentabilité des chantiers. Les techniques d'exploitation à faible impact, ou certains choix sylvicoles, entraînent des surcoûts : si le propriétaire ne peut les financer d'une manière ou d'une autre, ce sera aux peuplements forestiers d'en payer les conséquences.

Coupes rases

Il existe plusieurs moyens de réduire les impacts sociaux et environnementaux des coupes rases. :

- **Limiter leur superficie** (10-20 % de la taille de l'Unité de gestion (UG) ? ; 10 ha si plus 30 % de pente, 4 ha si plus de 50 % dans les Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS). Ces seuils sont à analyser au cas par cas (ex. forêt périurbaine, coupe sanitaire, DFCI). Leur respect peut être difficile dans un massif morcelé, mais cela peut se gérer par un temps minimum de rotation imposé entre 2 propriétés contiguës (surtout s'il y a un regroupement du type Associations syndicales libres de gestion forestière (ASGF).
- **Développer des îlots paysagers**/environnementaux, des corridors pour maintenir les continuités écologiques
- **Ne pas faire de coupes rectilignes** (invaginations) et **travailler les lisières**
- S'orienter lorsque cela est possible vers des **traitements irréguliers**, des conversions de taillis en futaie sur souche
- **Adapter le calendrier des coupes et travaux** aux exigences de la biodiversité.

La régénération naturelle faisant suite aux coupes rases peut créer plus de nouveauté génétique (alors qu'un système jardiné limite la propagation des génotypes sur de longues distances). La mise à nu des sols reste risquée dans un contexte de changement climatique.

Préservation des sols

Le référentiel FSC devrait rester proche des **SRGS**, qui préconisent par exemple la mise en place de **cloisonnements pérennes**, et **l'adaptation des rotations** pour assurer le retour des minéraux au sol. Des **seuils** pourraient être définis quant à la **profondeur de sol** et à la **superficie de la parcelle** pouvant être impactées. Adapter les **techniques de débardage** sur les parcelles sensibles (câble, traction animale) nécessite d'avoir des moyens financiers suffisants, mais serait nécessaire, car les engins sont beaucoup plus lourds que par le passé.

Limiter la récolte des rémanents **sans l'interdire** complètement (*cf.* SRGS), tout en exigeant un **suivi des prélèvements** permettraient de maintenir la fertilité des sols tout en facilitant le financement de certaines interventions sylvicoles. Les exploitants qui récoltent les rémanents de manière excessive sans l'accord du propriétaire devraient être pénalisés. Laisser les rémanents sur coupes peut être antinomique avec d'autres usages : chasse, DFCI. Dans ces cas-là, ce qui n'est pas récolté peut être broyé et laissé sur place, ce qui permet de concilier les différents enjeux. Les enjeux DFCI sont à identifier clairement sur le terrain, ce qui participe à une meilleure information du grand public comme des professionnels.

Concernant les **pesticides**, il serait souhaitable de les interdire complètement ou *a minima* d'accompagner leur élimination.

Échanges en plénière

Un manque de (in)formation pour les propriétaires

Les structures chargées d'aller au contact des propriétaires, de les informer, de les aider sur les choix de gestion manquent de moyens. Il faut décupler les effectifs pour aller au contact de tous les petits propriétaires, car si les grands propriétaires savent comment faire, ceux qui ont 1 ou 2 hectares de forêt ont moins de connaissances, ou n'ont pas les moyens de payer quelqu'un pour le faire, alors qu'ils représentent au moins 30 % de la forêt. Il y a de plus une grande majorité de la forêt privée qui n'a ni document de gestion durable ni même de gestionnaire. Le problème est là !

Le référentiel FSC devrait-il mieux prendre en compte les documents de gestion réglementaires ?

FSC n'impose pas, comme PEFC (*Program for the endorsement of forest certification*), que les propriétaires forestiers privés non soumis à un Plan simple de gestion (PSG) aient un document de gestion agréé par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) tel qu'un Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ou un PSG volontaire. Les propriétaires privés soumis à PSG ou les forêts publiques ont en revanche l'obligation de disposer d'un document de gestion durable en règle, complété par les informations demandées explicitement par la certification FSC. FSC propose également un guide d'application qui indique les différents éléments à présenter. L'obligation d'avoir un document de gestion agréé est une lame à double tranchant : dans le cas de la région Occitanie, environ 50 % des propriétés soumises à PSG n'en ont pas établi, et quand l'obligation leur en est rappelée, ils n'en tiennent pas compte.

FSC oriente plutôt son action vers la certification de groupe FSC. Un certificat de groupe peut être porté par une diversité de structures pour le compte de propriétaires membres privés ou publics tels que des gestionnaires forestiers, des associations de propriétaires, des coopératives ou des exploitants. Mais ce n'est pas parce que la coopérative détient un certificat FSC que l'ensemble de ses opérations est automatiquement certifié FSC, cela dépend de l'engagement du propriétaire, dont le consentement doit être respecté, après information. C'est une particularité forte de la France. En passant par le gestionnaire, peut-être a-t-on plus de chance de pouvoir agir ?

Équilibrer les coûts et les bénéfices : un enjeu clé

Les enjeux économiques sont importants pour que l'on puisse montrer les bénéfices de la certification FSC. Avoir une balance coûts-bénéfices positive est d'ailleurs une exigence du référentiel. Or les bénéfices sont a priori en dehors du référentiel, fonction de logiques de marché qui dépassent FSC France.

Pour augmenter ces bénéfices, FSC France a porté le travail de valorisation des services écosystémiques. En région méditerranéenne en particulier, le financement des services écosystémiques peut être un levier pour aider les propriétaires à s'intéresser et à améliorer la gestion de la forêt. Les possibilités de financements limitées aux zones Natura 2000 sont encourageantes pour certains, mais frustrantes pour les autres propriétaires qui n'y ont pas accès. La certification FSC, par le biais de cette procédure, pourrait enclencher de nouvelles mannes financières. À ce sujet, les taxes de séjour pourraient aussi être sources de financement, dans la mesure où les touristes qui viennent dans la région veulent voir la forêt. Un tel accès aux taxes de séjour permettrait de financer les forêts visitées et peu rentables. FSC n'a pas le pouvoir d'orienter des taxes, mais peut contribuer à ces réflexions via la valorisation des services récréatifs. Pourquoi ne pas solliciter la SNCF ?

S'orienter vers une sylviculture à haute valeur ajoutée prend du temps et demande de pouvoir s'impliquer comme gestionnaire, et donc d'avoir des financements. Les partenariats avec des entreprises pour valoriser les efforts des forestiers sont un espoir pour pouvoir poursuivre une gestion de qualité.

La maîtrise des coûts est une question, sachant que la certification FSC, qui nécessite de mettre des choses en place, aura forcément un coût. En ce qui concerne la masse des forêts non gérées, il n'existe pas de balance coûts-bénéfices. Un des enjeux du référentiel est donc de déterminer une plus-value significative, mais qui reste à la portée de tous. C'est un exercice d'équilibre pas évident.

Prendre en compte la diversité dans le référentiel est la clé du succès d'une forêt adaptée à des climats qui changent et que l'on ne connaît pas encore. Il serait intéressant de se pencher sur tous les critères du référentiel pouvant favoriser la diversité (entre espèces différentes, intraspécifiques, dans les itinéraires sylvicoles, les paysages) afin

de disposer d'un portefeuille suffisamment varié. Cette diversité devrait être un fil conducteur du nouveau référentiel. Sans diversité, on risque de se retrouver dans la situation du quart Nord-Est, avec des épicéas morts, ce qui n'est pas ce que l'on souhaite.

Principales idées et analyse des convergences et des divergences

Idée clé	Convergence	Divergence
Mieux former/informer les propriétaires et accroître leurs moyens techniques et financiers pour qu'ils soient à même de prendre les bonnes décisions.	■	
Mieux communiquer, expliquer, informer le grand public sur la gestion forestière en général.	■	
Laisser les espaces naturels les plus protégés en libre évolution pour servir de laboratoire naturel.	■	
Adapter la forêt aux contraintes et enjeux de terrain plus qu'à ceux de la filière.	■	
Renforcer la prise en compte du risque incendie, sans que les mesures DFCI guident la sylviculture.	■	
Diversifier les essences et les sylvicultures.	■	
Favoriser sur la diversité génétique intraspécifique sans s'interdire l'introduction d'essences exotiques.	■	
Promouvoir les systèmes irréguliers.	■	
La sylviculture « intensive » résulte d'un problème économique visant à assurer la rentabilité des chantiers quelles qu'en soient les conséquences.		■
Limiter la taille des coupes rases (surface/temps minimum de rotation).	■	
Adapter les coupes rases (forme, lisière, continuités écologiques).	■	
Récolter les rémanents de manière raisonnée selon les préconisations scientifiques.	■	
Définir des seuils de superficie/profondeur du sol impactés par les travaux.	■	
Adapter les techniques de débardage sur les parcelles sensibles.	■	
Récolter les rémanents de manière raisonnée selon les préconisations scientifiques et en limitant le risque incendie.	■	
Imposer un document de gestion réglementaire de manière systématique.		■
Travailler à mieux financer les autres services fournis par les forêts (procédure, récupérer les taxes de séjour des forêts fréquentées).	■	
S'orienter vers une gestion zéro phyto.	■	

Légende du tableau

■ Convergence générale	■ Convergence partielle	■ Divergence partielle	■ Divergence forte
------------------------	-------------------------	------------------------	--------------------

Réunion nationale, 22 juin 2021



Nombre de participants : 40

Cette réunion a permis de présenter une première synthèse des réunions régionales et d'approfondir les échanges sur les points qui font le plus débat. À cette occasion, le Groupe de travail qui va coconstruire la proposition de modification des indicateurs a été dévoilé.

Présentation du groupe de travail dédié à la rédaction des indicateurs

Après un bref rappel de la méthode générale de révision déjà appliquée au cours des réunions régionales, le groupe de travail (GT), est présenté. Constitué après un appel à candidatures qui a motivé de nombreux retours positifs, ce GT sera organisé en trois chambres, à l'image de la structure du Conseil d'administration de FSC France : une chambre économique, une chambre environnementale et une chambre sociale. Chaque participe avec un poids égale à la prise de décision, quel que soit le nombre de membres par chambre. Ces chambres seront composées des membres suivants :

Chambre économique

- L'Union française des industries des cartons, papiers et celluloses (COPACEL)
- Les Experts forestiers de France (EFF)
- La Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)
- International Paper Forêt Service (IPFS)
- La Société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (SFDCDC)
- L'Office national des forêts (ONF)
- L'Union de la coopération forestière française (UCFF)
- Le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO)

Chambre environnementale

- France Nature Environnement
- Humanité et Biodiversité
- Réserves naturelles de France et la Fédération des Conservatoires des espaces naturels (participation commune)
- Le Fonds mondial pour la nature (WWF-France)

Chambre sociale

- L'Agence des espaces verts d'Île-de-France
- La Fédération des parcs naturels régionaux
- Forêt Citoyenne
- L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- SNUPFEN Solidaires

Par ailleurs, un comité consultatif en cours de constitution sera chargé d'apporter au groupe de travail toutes les expertises nécessaires. FSC France s'engage à apporter des réponses individualisées aux propositions des membres de ce comité lors des consultations publiques.

Synthèse des réunions régionales

Les cinq réunions régionales ont rassemblé 87 personnes issues de nombreux acteurs publics et privés nationaux et régionaux, ce qui a généré des échanges très riches. Ainsi, une grande **diversité de points de vue et de propositions** a pu émerger au cours de ces réunions, en dépit de sujets abordés identiques dans chaque région. Au cours de ces échanges, et malgré le caractère parfois sensible des questions abordées, la raison a largement prévalu, **la discussion constructive** devant, à ce stade, l'emporter sur **la recherche d'un consensus**.

Parallèlement à la tenue des réunions régionales, la consultation d'un **panel d'experts et de scientifiques** a été organisée. Une synthèse des avis rendus par ces experts sera publiée durant l'été 2021. Cette consultation, non exhaustive, a principalement abordé les questions liées au **changement climatique** et aux **pratiques intensives**.

Au cours des réunions régionales, quelques points saillants – consensuels ou non — sont apparus :

Les points faisant l'objet d'une forte convergence

- La **clarification d'un certain nombre de termes** du référentiel FSC s'impose, tels que « coupe rase » ou encore « gestion intensive » ;
- La **récolte des rémanents est possible** dans le respect des recommandations scientifiques ;
- Les prises de décisions doivent être **rationalisées** par **l'observation et l'expérimentation** dans un contexte de réchauffement climatique incertain ;
- L'objectif « **zéro pesticide** », qui répond à une attente sociétale, est **possible et semble atteignable** ;
- Les **bonnes pratiques responsables** des gestionnaires certifiés doivent être mises en avant auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs. Cela implique des **indicateurs clairs dans le référentiel** et un **retour de données de la part des gestionnaires** ;
- La **diversification des essences et des traitements** rencontre une convergence globale des avis, en dépit d'un débat encore non tranché sur la question du choix des essences.

Les points toujours en débat

- Le **choix des essences** et la **gestion du mélange** face au changement climatique posent encore question, en matière de **génétique**, mais surtout en ce qui concerne les **provenances géographiques**. La question de **l'échelle de diversification** (au niveau de la parcelle ? De la propriété ? Du massif ?) n'est pas encore tranchée ;
- **L'impact de certaines pratiques** et de certains engins sur la qualité des sols reste discuté, en dépit d'un consensus sur la nécessité de protéger ces derniers. Faut-il **imposer** certaines pratiques (cloisonnements) ? En **interdire** d'autres ? Des **seuils** doivent-ils être définis ? La question de la **formation et du suivi des opérateurs** se pose également ;
- **Les coupes rases** constituent cependant un **sujet majeur**, sur le plan sociétal et environnemental. Incontournables dans certains cas, faut-il les **encadrer** en établissant des **critères de mise en œuvre**, en prévoyant l'après coupe rase, en déterminant **des seuils** liés à la géographie, à la topographie... ?

Précisions sur le périmètre de la révision du référentiel

Si, de fait, la lutte contre l'érosion de la biodiversité n'apparaît pas en « dur » dans la présentation de la révision — qui n'est que partielle — du référentiel FSC, pas plus que dans les points de convergence ou de débat, c'est qu'elle reste **un acquis inhérent** à la mission de FSC et l'un des moteurs de son action, qui n'est en rien affecté par le travail en cours. FSC propose d'ailleurs divers outils de gestion de la biodiversité tels que [la boîte à outils pour les hautes valeurs de conservation](#) élaborée en partenariat avec WWF France et International Paper.

La question d'une meilleure adaptation des exigences FSC au contexte et enjeux particuliers de la petite propriété forestière fait par contre partie de la réflexion en cours (seuils à prendre en compte, adaptation des exigences, etc.).

Enfin, il convient de préciser qu'à ce stade, la révision ne porte pas tant sur les problématiques d'économie circulaire, que sur la gestion forestière proprement dite, pour laquelle l'application du référentiel FSC est contrôlée sur le terrain, lors d'un audit initial puis chaque année, par des **organismes certificateurs indépendants**. L'utilisation de matière de récupération/recyclée dans les produits certifiés FSC fait l'objet d'une norme internationale sur laquelle FSC France n'a pas de prise.

Atelier Abies : La diversification des essences

Convergences

Expérimenter

Face aux incertitudes à la fois liées aux changements climatique eux-mêmes qu'à leurs impacts sur les forêts françaises, il apparaît nécessaire de mettre en place des expérimentations pour observer comment les essences sont susceptibles de s'adapter. Ces expérimentations sont à faire sur de petites surfaces, avec d'abord des essences méridionales indigènes en France, puis des essences acclimatées déjà présentes en France. L'introduction d'essence exotiques plus lointaines est à réserver pour le moment à des expérimentations de recherche et développement.

Prendre en compte le contexte local

Le choix des essences doit avant tout être guidé par l'adaptation des essences à la station. Certaines stations offrent plus de possibilités de diversification que d'autres. Les contextes écologiques (état de la régénération naturelle, qualité des sols, etc.), géographique (présence d'espaces protégés, typologie des peuplements ou modes de gestion), sociologique (sensibilité du propriétaire) sont à prendre en compte dans les choix de gestion et les exigences du référentiel.

Qualifier les risques

Toute décision devrait être argumentée sur la base d'une évaluation des risques : pour le propriétaire, mais aussi pour la pérennité d'un écosystème forestier productif. Les risques sanitaires, économiques, liés à la pression du gibier, au manque de disponibilité en graines et plants servent de base aux décisions prises par le gestionnaire. Il serait bien de disposer de plus d'outils opérationnels pour évaluer la viabilité de ces choix.

Points de débat

Faut-il allonger ou raccourcir les cycles sylvicoles ?

Pour une partie de l'assemblée, conserver des cycles sylvicoles longs, ou les allonger, présente un risque économique trop important pour le propriétaire, soumis aux aléas du climat (tempête, incendie) et aux risques sanitaires (ravageurs). A l'inverse, l'autre partie de l'assemblée pense qu'il est beaucoup plus risqué de gérer une forêt en cycles courts plutôt qu'en cycles longs : les stades matures permettent la pleine expression des potentialités génétiques des essences en place, ils permettent de maintenir et favoriser les cortèges des prédateurs des ravageurs.

Faut-il diversifier partout ?

Diversifier les essences permet de minimiser les risques, tant économiques, qu'écologiques ou sanitaires. Si les avis convergent sur ce point, la question de savoir s'il faut diversifier toutes les forêts fait débat. Certaines personnes estiment que le changement climatique ne doit pas être un prétexte pour faire progresser les monocultures, qu'il faut profiter du renouvellement pour diversifier les peuplements. D'autres estiment au contraire que les monocultures ont un intérêt économique indéniable, et que la diversification n'est nécessaire que là où il y a des risques, et que cette nécessité du mélange d'essences est à calibrer en fonction des enjeux environnementaux, économiques et sociaux localement. En outre, la diversité des sensibilités des propriétaires favorisera la diversité des pratiques. La question de la diversification des essences serait ainsi plus à relier à la sylviculture à mettre en place qu'au choix des essences, dès lors qu'il existe déjà des essences acclimatées ayant potentiellement la capacité de répondre aux exigences du changement climatique. Par ailleurs, **une sylviculture adaptée au changement climatique** reste préférable à une politique de choix d'essences dictée par des contraintes économiques ou

politiques qui risqueraient, par exemple, de générer des problèmes d'approvisionnement par les pépiniéristes, tels que ceux constatés à l'occasion du plan de relance, ou bien une inadéquation entre la production de l'amont et les structures de l'aval.

À quelle échelle gérer la diversification des essences ?

À cette question de généralisation du mélange s'ajoute celle de l'échelle à laquelle il est géré. Chaque propriétaire doit faire sa part pour certain.e.s, et les essences doivent être mélangées à l'échelle de chaque propriété, de la même manière que chaque propriétaire contribue aux schémas de desserte forestière ou aux impératifs DFCl. Pour les autres, la diversification des forêts est à gérer à une échelle plus importante comme un massif. Les efforts doivent être mutualisés sans que l'on ait besoin d'avoir un mélange fin. Cela pose cependant la question de la faisabilité pratique d'une mutualisation entre différents propriétaires, et une question écologique : préserver ou améliorer les caractéristiques naturelles d'une forêt justifie-t-il de faire de la monoculture ailleurs ?

Atelier Fagus : La préservation des sols

Un enjeu plutôt déjà bien pris en compte

Ce sujet est déjà abondamment pris en compte par le référentiel mais cela n'est peut-être insuffisamment visible, ce qui peut générer une incompréhension du public et des parties prenantes. Il est ainsi attendu de la certification qu'elle s'attache à maintenir la **structure** et la **fertilité** des sols tout en évitant les **tassements**. L'atelier n'a pas permis d'identifier de véritables convergences ou divergences mais deux approches possibles se dessinent.

Travailler sur les pratiques ?

Cela doit-il passer par la question des pratiques et des techniques ? Ainsi, le référentiel doit-il **interdire les labours** ? Le **cloisonnement**, considéré d'un point de vue technique comme un moyen de limiter les impacts mais comme une artificialisation de la forêt d'un point de vue sociétal, doit-il être imposé ? À défaut de cloisonnements, il reste la possibilité de faire circuler les engins forestiers sur les **andains**, mais le fait d'abandonner au sol les rémanents reste mal perçu du public. Convient-il de définir des périodes d'exploitation autorisée, ou plutôt de limiter le tonnage des engins — ou encore d'augmenter leur surface de contact en fonction de la portance du sol ? Faut-il également déterminer un degré de pente au-delà duquel le débardage par câble devient obligatoire ?

Le travail du sol reste de toute manière une étape importante pour les plantations, notamment parce qu'il participe à la bonne installation des plants et permet de ne pas épandre d'intrants en limitant mécaniquement le développement d'une végétation concurrente durant les premières années. Si par ailleurs la **régénération naturelle** offre l'avantage de ne pas impliquer un travail du sol, **elle peut limiter les possibilités de faire évoluer activement les peuplements** concernés pour les adapter au du changement climatique. À cet égard la tempête de 1999 a démontré la nécessité de procéder à des plantations dans certains secteurs sinistrés.

Ou bien commencer par améliorer les diagnostics ?

L'évaluation et la mesure de la qualité du sol constituent une seconde voie de réflexion. Il s'agit alors de **déterminer les impacts potentiels de la sylviculture**, puis de définir des solutions techniques adaptées. Comme on l'a vu, certaines d'entre elles sont déjà mises en œuvre (cloisonnements, andains, transport par câble), mais on déplore une **communication insuffisante autour de ces pratiques**, mal connues donc mal comprises par le public. La **formation** et le **suivi** des prestataires constituent également des pistes d'amélioration, ou encore la **planification des interventions** en fonction de la saison ou des intempéries. Dans ce dernier cas cependant, il n'existe aucun système d'assurance indemnisant les forestiers empêchés de travailler. Par ailleurs, si la planification et la concentration sur des voies de passage déterminées ne posent pas de difficultés techniques quelle que soit la saison, il reste la question **du dérangement lors des périodes de reproduction** de certaines espèces. À cet égard, une intervention rapide très mécanisée peut constituer une solution.

En tout état de cause, le référentiel, plutôt que d'imposer des pratiques ou de définir des seuils contraignants, pourrait adopter une **approche pragmatique** responsabilisant les acteurs et maintenant une liberté de choix techniques, à condition qu'ils soient **documentés** et **justifiés**. Certaines pratiques pourraient éventuellement être

interdites, en prenant garde cependant à ne mettre en danger le renouvellement des peuplements dans certaines régions comme dans les Landes.

Atelier Quercus : Les coupes rases

La nécessité de bien définir les termes utilisés

Le terme de « coupe rase » est utilisé dans le langage courant. Mais ce terme n'est pas assez précis et continue de poser un problème de définition. Le standard de FSC devra apporter les définitions nécessaires pour poser les bases d'une discussion efficace du groupe de travail et pour améliorer la communication sur ce sujet après la validation du référentiel.

Convergence sur le principe de définir des seuils mais pas sur les surfaces maximales autorisées

Certains acteurs estiment qu'il est possible de s'en passer, d'autres les considèrent comme une méthode forestière normale. Si l'existence de seuils de surface éventuellement transposables dans le référentiel se révèle acceptable, en revanche aucun chiffre ne semble faire l'unanimité, notamment pour des questions économiques.

Les participants s'accordent sur la nécessité de **justifier le recours à la coupe rase** après s'être assuré de l'**absence d'alternative** et avoir vérifié les contextes particuliers, tels que la **présence d'espèces à Haute valeur de conservation (HVC)**. Mais ils estiment qu'en cas de dépérissement ou d'accident climatique, **aucun critère de seuil ne doit s'imposer**.

Ainsi, une différence pourrait être faite entre les coupes rases effectuées dans les **zones écologiquement sensibles** et les autres, avec cependant le risque que cela reste malgré tout incompris du public, notamment en raison des **impacts sur les paysages**. Par ailleurs, si la notion de **coupe rase sanitaire** ne semble **pas contestée par le public**, celle destinée à l'adaptation au changement climatique pour les peuplements vulnérables fait débat.

Enfin, peut-être serait-il plus acceptable d'opérer une coupe rase si les opérations ultérieures prévoient **une sylviculture plus diversifiée** qu'une replantation monospécifique. La question des itinéraires sylvicoles après coupes rases pourrait être étudiée par FSC France.

Prendre en compte les règles de FSC des pays européens pour éviter les risques de distorsion de concurrence ?

Les référentiels FSC sont différents sur ce sujet à travers l'Europe. Ainsi, en Allemagne, le référentiel interdit la coupe rase, tandis qu'en Suède, elle reste autorisée bien qu'encadrée. Pour FSC France, une réflexion sur les coupes rases doit forcément prendre en compte les règles des pays voisins pour éviter les distorsions de concurrence trop forte avec les pays les moins stricts sans s'écarter des règles des pays les plus contraignants.

Quelle échelle pour appréhender la « multifonctionnalité »

La coupe rase est un temps précis, une opération dans un parcours sylvicole qui doit s'appréhender dans le contexte des plans d'aménagement forestiers. Les coupes rases impliquent un mode de sylviculture orienté vers la production qui ne favorise pas la multifonctionnalité à l'échelle de la parcelle. Mais cette multifonctionnalité peut également être appréhendée à l'échelle du massif. À cette échelle, une approche « mosaïque » avec des forêts orientées vers la production et des forêts orientées vers d'autres fonctions pourrait être envisagée.

Une réflexion pourrait alors être engagée sur certains cas particuliers, tels que celui des **tierces propriétés non certifiées** qui procèdent à des coupes rases sur des parcelles contiguës, ce qui peut répondre à un enjeu économique, mais ouvre fortement le paysage sans engager les mêmes responsabilités vis-à-vis de FSC.

Les Landes : un cas particulier ?

De par leur histoire et leur réalité économique, les Landes apparaissent comme un cas à part. Il semble difficile d'appliquer un modèle à l'ensemble de la France, Landes comprises. À contrario, les pratiques sylvicoles des Landes particulières à cette écorégion ne peuvent pas s'appliquer dans d'autres territoires.

Dans ce contexte, une réflexion est ouverte pour envisager d'adapter le référentiel aux spécificités des Landes. Et ce, afin d'éviter de reporter les débats spécifiques aux Landes à l'ensemble des forêts françaises.

Échanges en plénière

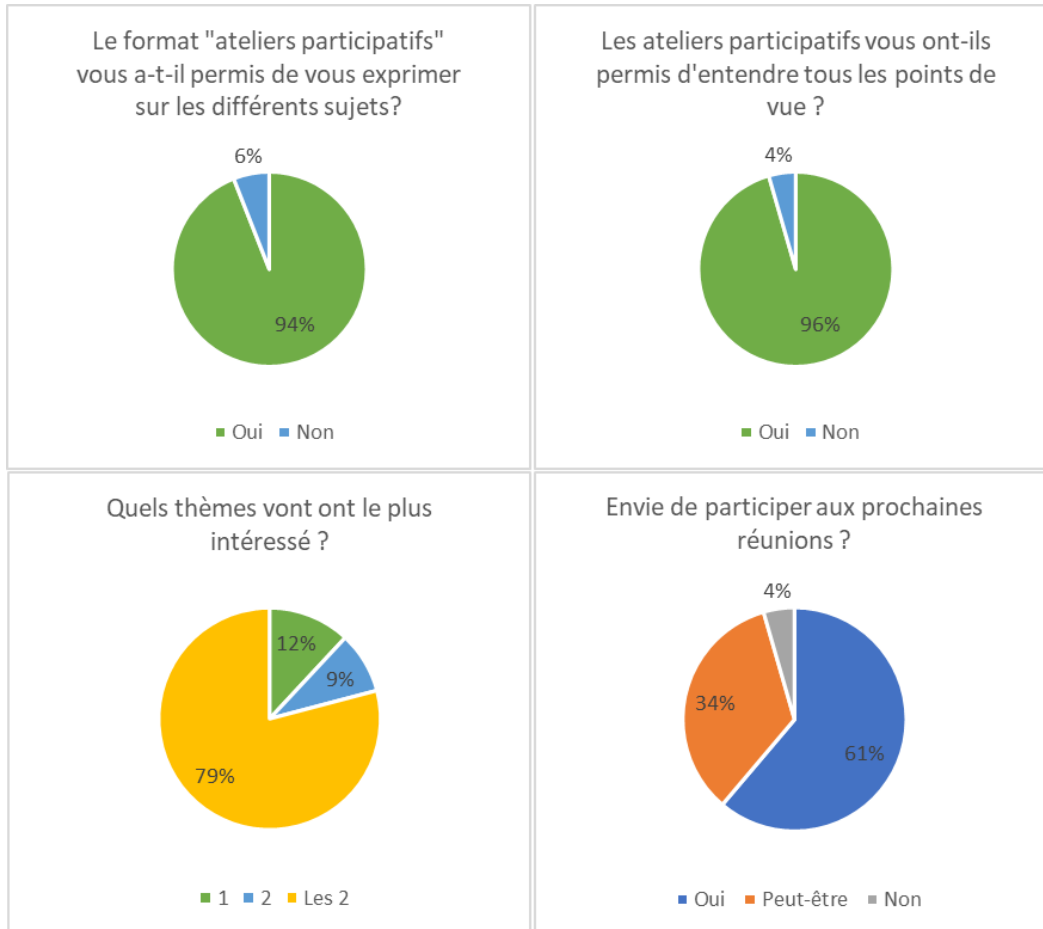


À la suite des ateliers, l'idée est suggérée que le référentiel FSC prenne en compte les choix sylvicoles de manière « holistique » et globale plutôt que de traiter uniquement de leurs conséquences, dans la mesure où **les traitements (par exemples les coupes rases) ne constituent pas des fins en soi, mais des moyens de parvenir à un résultat.** D'ailleurs, plus qu'une crispation ponctuelle autour d'un fait paysager, la contestation des coupes rases constitue aujourd'hui la manifestation d'un **questionnement profond sur les modes de production de la forêt.** Cela englobe également les **cycles de production trop courts** qui ne peuvent qu'aboutir à **l'appauvrissement du sol.** La coupe rase peut également être appréhendée comme constituant **un espace de « non-forêt »** au même titre que les cloisonnements. FSC pourrait alors envisager de façon plus globale des seuils d'espaces de « non-forêt » dans les modèle de sylviculture et de valorisation de l'espace forestier qu'elle promeut et autorise.

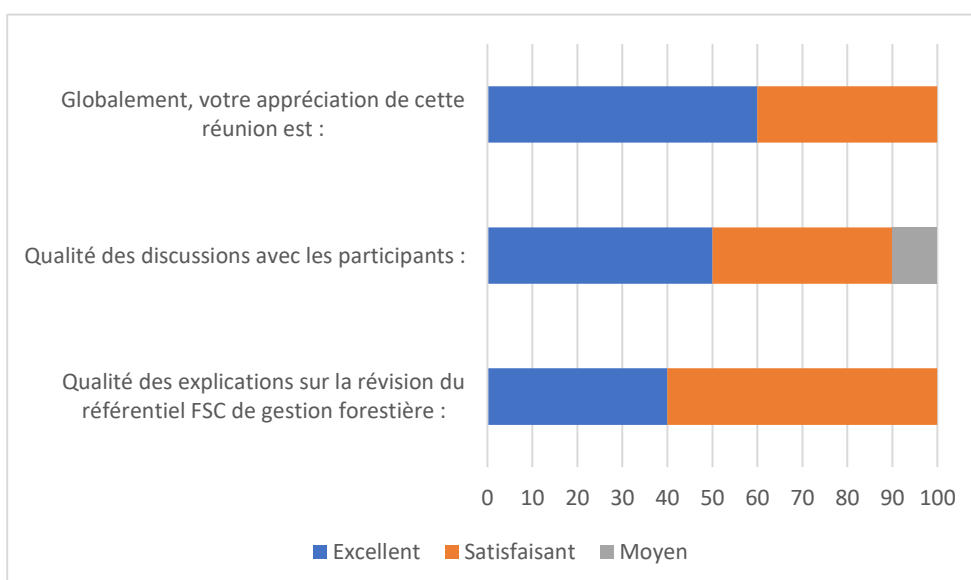
Sur la question des outils dédiés à la diversification des essences, il est rappelé l'existence notamment de l'outil BioClimsol conçu par le Centre national de la propriété forestière (CNPF). Il est également relevé que **la diversification impliquera une adéquation avec l'aval forestier. La temporalité de l'amont étant cependant beaucoup plus longue que celle de l'aval,** ce dernier dispose largement du temps nécessaire pour s'adapter. Il est également précisé que, si l'actuelle concertation réunit principalement des acteurs forestiers, FSC travaille également avec des représentants de l'aval.

Concernant la question des problèmes de coûts et de compétences liées aux pratiques de travail du sol, il faut noter qu'il existe un **important souci de recrutement de main-d'œuvre,** que la mécanisation compense, mais avec un risque pour la qualité des sols. En tout état de cause, le rôle d'un référentiel tel que celui de FSC est aussi de **valoriser les difficiles métiers de la forêt** et de **communiquer sur l'importance des coûts humains** liés à la gestion forestière et à la nécessité d'assurer une rémunération, notamment à travers la mise en œuvre de services environnementaux tels que la préservation de la biodiversité. La rémunération de la certification passera ainsi par la **mise en valeur des produits bois mis sur le marché,** sous condition que le consommateur accepte d'assumer la plus-value générée — ce qui n'est pas encore le cas. En fait, il s'agit là autant d'une question de volonté politique que d'aval du citoyen-consommateur.

Annexe 1 : Évaluation des ateliers de concertation par les participants



Résultats cumulés des sondages réalisés après chaque réunion régionale



Évaluation de la réunion nationale par les participants (en % de répondants)

Annexe 2 : Liste des participants à la réunion nationale du 22 juin

Prénom	NOM	Organisation
Églantine	GOUX-COTTIN	ICEF
Flavien	CHANTREAU	Réserves Naturelles de France
Pierre	DARMANTÉ	Humanité et biodiversité
Nicolas	GOUIX	Conservatoire espaces naturels Occitanie
Didier	LE GALL	WWF
Aurélié	MONCHANY	Humanité et Biodiversité
Alain	PERSUY	FNE NA
Daniel	VALLAURI	WWF
Cathy	DUFOUR	L'ameublement français
Carole	FONTA	ACN
Vincent	PETITET	FBIE
Christophe	PICORIT	Gascogne Forêt Services
Laure	PLUM	FIBOIS France
Marc	BARRAN	Alliance Forêts Bois
Kévin	BRICE	Société Forestière de la CDC
Eric	DUMONTET	Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
Rémy	FAGOT	AEV
Phillipe	GOURMAIN	Cabinet Gourmain Barthélemy
Edouard	JACOMET	ONF
Marine	LEBLANC	Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
Brigitte	PILARD-LANDEAU	ONF
Didier	PISCHEDDA	ONF
Emmanuel	RIPOUT	IPFS
Laura	TAKAM	AEV
Tammouz	HELOU EÑAUT	UCFF - Les Coopératives Forestières
Marine	VALLEE	ONF - participation à titre personnel
Elodie	VANHAL	IPFS
Léa	BOUBET	CRPF Île-de-France Centre Val de Loire
Pauline	CAZES	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Michel	CASTAN	FNCOFOR
Yann-Olivier	DE JOUVANCOURT	Bureau Veritas Certification
Nicolas	PERTHUISOT	Responsable audit ECOCERT-GFA
Garance	MARQUET	GIP Ecofor
Arnaud	SERGENT	INRAE
Yannick	BARABAN	SNUPFEN Solidaires
Bernard	BOISSON	Forêt Citoyenne
Julien	CHESNEL	PNR des Boucles de la Seine Normande - Fédération des PNR de France
Catherine	COMBALDIEU	Forêt Citoyenne
Cécile	COURREGES	E-graine / Faireprod
Aldric	DE SAINT PALAIS	FNEDT
Pierre	PHILIPPOT	Rédiger